



La Ville de Québec et le défi de la capitale (1841-1865)

The City of Québec 1841-1865

A Capital Challenge

Gilles Gallichan

Numéro 61, 2007

Québec, ville d'histoire 1608-2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039146ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039146ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gallichan, G. (2007). La Ville de Québec et le défi de la capitale (1841-1865). *Les Cahiers des dix*, (61), 1-41. <https://doi.org/10.7202/039146ar>

Résumé de l'article

C'est lorsque Québec perd son statut de capitale, au moment de l'Union des Canadas en 1840, que ses élites, tant francophones qu'anglophones, mesurent davantage l'importance du siège du gouvernement dans la dynamique économique, sociale et culturelle de leur ville. Une longue bataille politique, opposant plusieurs villes canadiennes, s'amorce pour le choix d'une capitale permanente de l'Union. Québec perdra cette bataille au profit d'Ottawa, mais redeviendra après 1867 une capitale politique pour l'État québécois et une capitale symbolique pour le Canada français.

La Ville de Québec et le défi de la capitale (1841-1865)

PAR : GILLES GALLICHAN*

« Le choix d'une ville pour servir de capitale est une tâche de la plus haute importance, parce que de ce choix, dépend presque toujours l'avenir et la grandeur d'un peuple. »

Mémoire de la Ville de Québec touchant le siège du gouvernement du Canada (1857)¹

Le 10 février 1841, la ville de Québec perd officiellement son statut de capitale du ci-devant Bas-Canada au profit de Kingston qui, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, devient la capitale de la province du Canada, appelée également Canada-Uni. Cette union du Haut et du Bas-Canada a été décidée à Londres pour régler de manière définitive, espère-t-on, le problème colonial canadien. Dans son célèbre rapport de 1839, lord Durham

* L'auteur tient à remercier Suzanne Rouleau, Gaston Bernier, Jonathan Keathley, Yvan Lamonde et Marcel Bernier pour leur assistance. Merci également au personnel de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et à mes confrères Jocelyn Saint-Pierre, Frédéric Lemieux et Christian Blais qui m'ont conduit vers de fascinants sentiers de l'histoire québécoise.

1. [F.-X. GARNEAU], *Mémoire de la Ville de Québec touchant le siège du gouvernement du Canada*. Archives de la Ville de Québec (AVQ), fonds Capitale du Canada, Conseil et comités, QP1-4/21-3.

avait conclu que « la tranquillité ne peut revenir [...] qu'à la condition de soumettre la province [du Bas-Canada] au régime vigoureux d'une majorité anglaise ; et le seul gouvernement efficace serait celui d'une union législative ». Cette mise en tutelle de la population francophone devait accélérer leur intégration et éteindre « leurs vaines espérances de nationalité² ». L'idée, plusieurs fois évoquée auparavant, d'unir le Haut et le Bas-Canada devenait dès lors, pour la Grande-Bretagne, la solution politique pour sortir de la crise³.



Québec, vers 1840, à l'époque où se jouait son destin de capitale coloniale.
(Archives de l'Assemblée nationale)

La mise en œuvre de cette modification majeure du régime politique canadien est confiée au nouveau gouverneur Charles Poulett Thomson. Celui-ci arrive à Québec en octobre 1839 pour remplacer John Colborne, le « Vieux brulôt », responsable des répressions militaires lors des insurrections de 1837 et de 1838.

-
2. JOHN GEORGE LAMBTON LORD DURHAM, *Le Rapport de Durham*, présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel, [Montréal], Les Éditions du Québec, 1948, p. 321.
 3. DENIS VAUGEOIS, *L'union des deux Canadas : nouvelle conquête ?*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1962, xvi, 241 p.

Déjà, Colborne a déplacé son administration de Québec à Montréal pour mieux contrôler ce district, le plus touché par la rébellion.

Depuis mars 1838, l'Angleterre a suspendu les institutions parlementaires et les a remplacées par un Conseil spécial non élu. C'est devant ce Conseil, hâtivement réuni à Montréal en novembre 1839, que le gouverneur soumet le projet d'union législative et le fait rapidement adopter. Malgré une opposition manifeste de plusieurs milieux au Bas-Canada et quelques dissidences au sein même du Conseil, le gouverneur juge suffisante cette procédure bâclée et considère l'adhésion du Bas-Canada comme acquise.

Si le dossier bas-canadien a rapidement été classé, le gouverneur a plus de mal à faire accepter le principe de l'Union par le Parlement du Haut-Canada qui siège toujours à Toronto malgré les événements de 1837⁴. Les tories haut-canadiens n'ont aucune envie d'une coexistence politique et parlementaire étroite avec les Canadiens francophones de la province inférieure ; ils ont donc posé leurs conditions. C'est à cette étape que d'importantes concessions sont accordées au Haut-Canada : égalité des sièges dans le nouveau Parlement, même si la population du Bas-Canada est alors plus importante ; mise en commun des dettes publiques des deux provinces, même si celle du Haut-Canada est plus considérable ; proscription de la langue française dans l'administration et assurance que la future capitale serait choisie sur le territoire du Haut-Canada.

Kingston, capitale du Canada-Uni

Le gouverneur est prêt à bien des compromis pour que les descendants des colons loyalistes des Grands-Lacs acceptent le nouveau régime. La nouvelle loi constitutionnelle est ainsi adoptée à Londres en 1840 selon les desiderata hauts-canadiens. Le gouverneur Thomson, devenu lord Sydenham en août 1840, doit organiser des élections, convoquer le Parlement et établir son gouvernement dans une nouvelle capitale. Sur ce dernier point, il hésite, mais rejette tout à fait l'idée de convoquer les parlementaires à Québec⁵. Son choix se porte finalement sur Kingston, une petite ville de 6 000 habitants située au pied du lac Ontario et à la source du fleuve Saint-Laurent, à 125 kilomètres des limites du Bas-Canada, désormais appelé Canada-Est. Ce choix se veut un compromis en faveur d'une ville géographiquement centrale, qui donne satisfaction aux conservateurs du

4. La loi britannique de 1838 n'avait suspendu la constitution de 1791 que dans le Bas-Canada.

5. CH. POULETT THOMSON à lord John Russel, 22 mai 1840, cité par David B. Knight, *Choosing Canada's Capital*, Ottawa, Carleton University Press, 1991, p. 55.

Haut-Canada, ou Canada-Ouest, et qui demeure assez près de la population du Bas-Canada. Le gouverneur souhaite qu'à Kingston, les députés francophones s'imprègnent des « idées anglaises⁶ ».

Au printemps de 1841, l'administration publique déserte donc Québec, privant la ville d'employés, de bureaux et de services. Plusieurs comprennent la perte économique que ce départ constitue pour Québec. Au premier chef, on compte la classe politique et les élites canadiennes de l'ancienne capitale et aussi les milieux d'affaires anglophones québécois qui profitaient de la proximité du gouverneur et de ses conseillers et qui étaient aussi les fournisseurs de biens et de services nécessaires à l'administration. De plus, une capitale offre une vie mondaine, des bals, des spectacles et des réceptions que ne dédaignent pas les notables d'une grande ville⁷.



René-Édouard Caron (1800-1876), maire de Québec de 1834 à 1836 et de 1840 à 1846, assiste au premier départ de la capitale de la ville de Champlain.

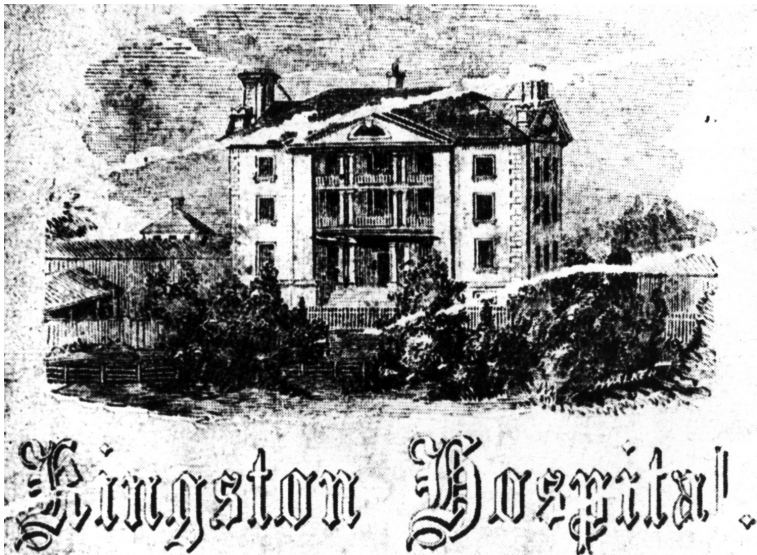
(Archives de l'Assemblée nationale)

Mais le sens de la perte de la capitale en 1841 n'est pas seulement économique ou mondain, il symbolise le plan de marginalisation du Canada français énoncé par le rapport de lord Durham et par l'Acte d'Union de 1840. Et on en fait le constat quelques années plus tard :

-
6. PHILLIP BUCKNER, « Thomson, Charles Edward Poulett », *Dictionnaire biographique du Canada*, [en ligne] www.biographi.ca 2000.
 7. Le 30 septembre 1843, la *Montreal Gazette*, sur une note austère, met les élites montréalaises en garde contre le goût du luxe que titille la présence du gouvernement dans une ville et qui ruine parfois d'honnêtes familles bourgeoises, comme cela fut le cas, dit-on, à Québec. D. B. KNIGHT, *Choosing...op. cit.*, p. 85.

L'Acte d'Union, avec ses conditions de flagrante injustice, a porté un coup mortel à l'avenir de Québec surtout. En lui ravissant le siège du gouvernement que la vieille et noble capitale s'était accoutumée de regarder comme un apanage à elle, elle perdait plus que le prestige moral qui s'attache à la possession de cet héritage toujours ambitionné ; elle se voyait enlever du coup une de ses sources de prospérité [...]. Lord Sydenham, avec ses idées de nivellement et de fusion montrait son coup d'œil en frappant ainsi la racine de l'arbre. Il savait qu'en donnant ce coup de cognée à Québec, il frappait au cœur de la nationalité franco-canadienne dont cette ville était restée le type le plus vrai. Elle avait été de tout temps le foyer des discussions parlementaires, cette école politique où sa population venait puiser ou retremper chaque jour sa virilité de patriotisme. L'Union, en lui faisant perdre son rang de capitale, et en lui arrachant son Parlement, l'attaquait donc dans sa vitalité morale autant qu'elle la frappait cruellement dans sa prospérité matérielle et commerciale et dans son importance financière. Depuis lors aussi l'a-t-on vu languir et s'étioler chaque année pendant que Montréal et Toronto s'enrichissaient des dépouilles de cette vieille reine de nos cités⁸.

Québec reçoit cependant une légère compensation. Depuis le mois d'août 1840, la ville a retrouvé son administration municipale, laquelle avait été suspendue par la crise parlementaire en 1836. René-Édouard Caron reprend ainsi son poste de maire.



L'Hôpital général de Kingston devient le parlement du Canada-Uni en 1841.
(Archives de l'Assemblée nationale)

8. « Le siège du gouvernement et le chemin de fer du Nord », *Le Canadien*, 9 juin 1857, p. 4.

Mais Kingston relève médiocrement le défi d'être une capitale. La ville n'est pas prête à recevoir l'afflux inattendu de fonctionnaires, de députés et de conseillers. La rareté de logements, de pensions et d'auberges est source de pénurie et d'inflation ; on songe même à ériger des tentes pour loger sommairement les députés arrivant pour la session en juin 1841. En guise de parlement le gouvernement réquisitionne l'Hôpital général de la ville, mais l'édifice est petit et incommode. De plus, l'eau locale provoque des problèmes gastriques dus à la chaux de calcaire qu'elle contient. Bref, les qualités de Kingston comme siège permanent du gouvernement sont vite remises en question.

Lord Sydenham meurt à la suite d'un accident de cheval en septembre 1841, et c'est son successeur, sir Charles Bagot, qui reçoit toutes les doléances quant au choix de la capitale. Bagot constate également que Kingston est à quelques kilomètres seulement de la frontière des États-Unis et qu'elle serait difficile à défendre en cas d'une guerre que l'on considère toujours possible avec ce pays. Bagot ayant dû rapidement démissionner pour des raisons de santé, son successeur, Charles, baron de Metcalfe, hérite du dossier à son arrivée au pays en 1843.

En plus de gérer une grave crise politique, Metcalfe décide de répondre aux vœux des parlementaires en déplaçant la capitale. À Québec, certains croient possible un retour du siège du gouvernement colonial dans l'ancienne capitale du Bas-Canada. Les journaux locaux s'expriment en faveur de cette option, en particulier, *The Quebec Mercury*, journal des gens d'affaires anglophones de la ville. La cause de Québec trouve alors un vaillant défenseur en la personne de l'avocat d'origine irlandaise Dunbar Ross, qui publie une brochure vantant les mérites de la ville⁹. Mais cette campagne en faveur de Québec ne porte pas fruit et, sur recommandation de l'Assemblée législative¹⁰, le gouverneur choisit Montréal, une ville qui, comme Kingston, est jugée centrale pour les deux Canadas et qui est bilingue et en mesure d'accueillir le personnel politique et parlementaire. Ce choix n'est pas sans provoquer de vives réactions chez certains députés du Canada-Ouest opposés à un retour de la capitale au Canada-Est. À Kingston, on considère même cette décision comme une trahison du gouvernement envers le Haut-Canada tout entier¹¹.

9. DUNBAR ROSS, *Seat of Government (Canada)*, Québec, T. Cary & Co., 1843, 10 p.

10. La motion fut votée à la séance du 3 novembre 1843. Une motion conjointe de l'Assemblée et du Conseil législatif fut remise au gouverneur le 8 novembre 1843. Le gouverneur avait aussi fait étudier la question par un comité qui lui recommandait également de choisir Montréal comme capitale.

11. *The Kingston Herald*, 12 septembre 1843, cité par D. B. KNIGHT, *Choosing...op. cit.*, p. 83-84.

Montréal, nouvelle capitale

Le choix de Montréal se veut définitif, comme l'avait d'abord été celui de Kingston quelques années plus tôt. Déjà, on sent que cette question du siège du gouvernement est plus sensible qu'elle n'y paraît. Elle soulève des rivalités municipales, régionales et nationales, et elle provoque une tension entre les deux Canadas. On se rend compte que le choix d'une capitale est lourd de sens pour une population et ne se résume pas à une simple décision plus ou moins arbitraire de géographie politique. Une capitale est non seulement un lieu de réunion parlementaire et de résidence du gouverneur et de ses conseillers, mais un symbole collectif puissant. Le choix d'une capitale pour le Canada-Uni souligne ainsi, non pas son unité, mais ses divisions sociales, culturelles, nationales et politiques.

Montréal offre une installation convenable au gouvernement qui y emménage en 1844. Les Chambres disposent des halles du marché Sainte-Anne, situées dans l'ouest de la vieille ville, le château de Ramezay devient la « Maison du gouvernement » et la résidence du gouverneur est aménagée dans le très beau domaine de Monkland, au pied du Mont Royal¹².

Au début de 1847, arrive un jeune gouverneur de 36 ans, James Bruce, comte d'Elgin. On discute alors beaucoup des questions du « *self government* » colonial et le nouveau gouverneur a toute l'autorité constitutionnelle pour introduire dans la colonie le principe de la monarchie parlementaire telle qu'on l'applique en Grande-Bretagne. La formule impose au gouverneur le choix d'un exécutif qui a la confiance de la majorité des élus de l'Assemblée législative. C'est pourquoi on assiste, après les élections générales de 1847 et la convocation des Chambres en 1848, à l'avènement du gouvernement responsable¹³. Avec une majorité réformiste à l'Assemblée, le tandem LaFontaine et Baldwin reprend la tête du gouvernement et propose des mesures qui ne font pas toujours l'unanimité. Montréal devient alors une « métropole-marmite » des affaires et des idées où les débats politiques prennent une grande ampleur et s'expriment souvent avec agressivité.

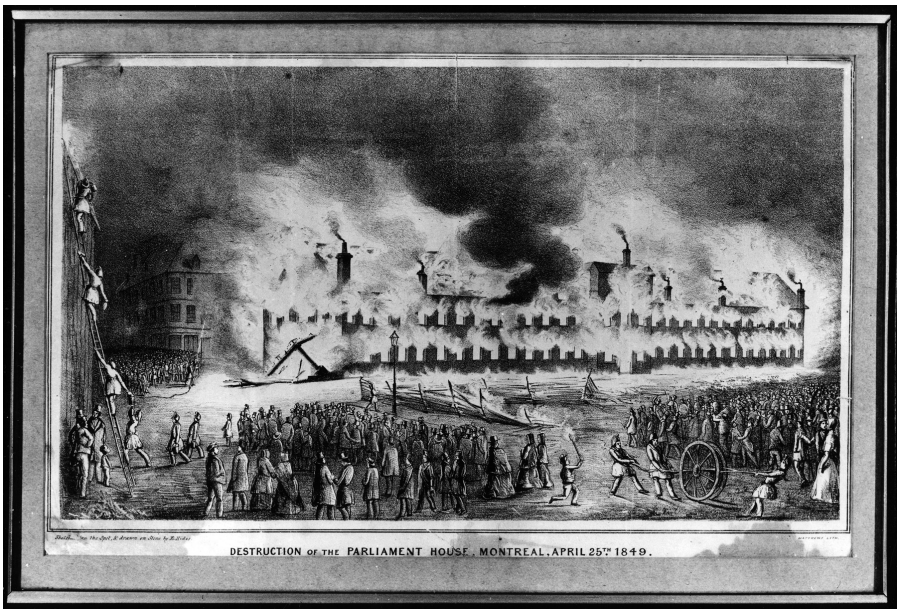
Les nouvelles tensions politiques ont une base économique. Dès 1846, la Grande-Bretagne libéralise son commerce avec l'Europe continentale et met progressivement fin aux tarifs qui favorisaient le commerce colonial. Les marchands subissent le contrecoup de ces politiques et leurs marges de profit s'amoindrissent, de grandes fortunes sont compromises et certaines maisons de commerce font faillite. Il n'en faut pas plus pour que le mécontentement contre le gouvernement

12. Sur l'emplacement actuel de Villa-Maria.

13. Pour certains administrateurs en Grande-Bretagne, cette dévolution de pouvoir était inquiétante pour l'Empire et risquait d'accélérer un désir d'indépendance dans les colonies.

impérial gagne les milieux économiques les plus conservateurs et Montréal, grande ville marchande et capitale politique, se retrouve dans l'œil de cette tempête d'indignation et de colère des mieux nantis. Certains, furieux, envisagent même l'annexion aux États-Unis. Ceux-là même qui, en 1837 et en 1838, grossissaient les rangs des loyaux et des bureaucrates, abandonneraient à présent l'Empire pour profiter de la prospérité économique continentale.

Ce qui met le feu aux poudres est la volonté du gouvernement local de régler la question des indemnités aux victimes des répressions militaires de 1837-1838. Un tel règlement avait été adopté pour le Haut-Canada dès 1839¹⁴, mais il fallait à présent en accorder de semblables à ceux qui, au Bas-Canada, n'avaient pas pris les armes en 37 et en 38, mais qui avaient quand même subi les assauts du « Vieux brûlot ». Pour les tories, le « bill des indemnités » est une véritable prime à la révolte et une démonstration de la main mise des francophones sur le gouvernement colonial. Le journal conservateur *The Montreal Gazette* lance des appels incendiaires à la révolte et crie haro sur ce « *French Government* ».



Le 25 avril 1849, les tories anglophones de Montréal attaquent l'édifice du marché Sainte-Anne où siège le Parlement et l'incendient, détruisant la bibliothèque et une grande partie des archives parlementaires.
(Archives de l'Assemblée nationale)

14. «An Act to Make Provision for Payment of Certain Losses Sustained by Sundry Individual therein Names», *Statutes of Her Majesty's Province of Upper Canada*, 2 Vict., chap. 68, Toronto, R. Stanton, 1839.

L'occasion permet aux Anglo-Montréalais d'exprimer leur colère et leur frustration contre le gouverneur et son Parlement. Le soir du 25 avril 1849, la manifestation tourne à l'émeute. Les insurgés attaquent le parlement et l'incendient. Plusieurs parlementaires et fonctionnaires quittent *in extremis* l'édifice en flammes. La bibliothèque et les archives parlementaires sont perdues. Pendant des jours et des semaines, Montréal est en proie à des bandes armées qui attaquent les maisons privées ; notamment celle de Louis-Hippolyte La Fontaine qui est saccagée et pillée.

Dès le 26 avril, l'Assemblée poursuit ses travaux au Marché Bonsecours sous protection militaire. Aussitôt, les députés relancent la question de la capitale. Le député de Charlevoix, Marc de Sales Laterrière propose de poursuivre la session à Québec, où les anciens édifices du Bas-Canada peuvent facilement et rapidement accueillir les Chambres et le gouvernement. Le député insiste sur le loyalisme des citoyens de Québec, la tranquillité de la ville et sur les liens maritimes et commerciaux qui attachent Québec à l'Angleterre. À ce titre, croit-il, Québec, « où flotte glorieusement le drapeau britannique », peut offrir de meilleures garanties pour l'Empire que ses rivales déjà tournées vers les États-Unis et l'économie continentale. Québec, dit-il, sera « le salut de l'ordre public¹⁵ ».

Laterrière n'emporte pas l'adhésion des députés à sa motion, mais, le 19 mai, la Chambre après avoir écarté l'idée de retourner siéger à Kingston ou de s'établir à Bytown (Ottawa), convient de proposer un système d'alternance entre Toronto et Québec et d'aller de l'une à l'autre tous les quatre ans. Dans un premier temps, on terminera la législature en cours à Toronto, soit pendant deux ans. On se déplacera ensuite entre Québec et Toronto tous les quatre ans. Pour le gouverneur, lord Elgin, comme pour le Secrétaire aux Colonies à Londres, lord Grey, ce système de capitale itinérante ne peut être que temporaire, car il va s'avérer ruineux et très difficile à gérer¹⁶. Mais aux heures dramatiques de 1849, il réunit une majorité de parlementaires alarmés et inquiets, bien décidés à ne plus jamais revenir siéger à Montréal sous la menace, le désordre et la sédition. Dès janvier 1850, Montréal a perdu définitivement son statut de capitale.

La capitale itinérante

Tous les députés de la ville de Québec et du grand district ont appuyé la motion en faveur d'une capitale itinérante, comme d'ailleurs ceux de la région

15. *Debates of the Legislative Assembly of United Canada*, Elizabeth Gibbs (ed.), Vol. VIII, part III, 1849, séances du 26 avril et du 4 mai 1849, Montréal, Centre de recherche en histoire économique du Canada français, 1977, p. 2076, 2160-2163.

16. D. KNIGHT, *Choosing...op. cit.*, p. 105.

torontoise, trop heureux de retrouver la capitale chez eux. Lord Elgin, qui craignait une réaction orangiste à Toronto contre les députés francophones et d'autres manifestations violentes en écho à celles de Montréal, est heureux de constater que l'accueil des Torontois est des plus courtois. En 1850, on vote des crédits pour la restauration des anciens édifices parlementaires dans les deux capitales et la ville de Québec ressent déjà les effets du retour du gouvernement dans ses murs.

L'ancien parlement du Bas-Canada, construit Côte de la Montagne entre 1831 et 1833, n'avait pas été complété. En 1851 et 1852, on érige l'aile manquante du côté sud-ouest du corps principal. Les travaux sont confiés aux architectes Pierre Gauvreau et George Browne à partir de plans précédemment dessinés par Thomas Baillairgé¹⁷. On restaure magnifiquement les anciennes salles de délibérations dont on refait le mobilier et le décor. Le parlement complété et rénové apparaît comme un fleuron sur la falaise de Québec et est salué comme l'un des plus beaux édifices de la ville¹⁸. On restaure également le domaine de Spencer Wood, lequel deviendra la résidence vice-royale.



Le parlement de Québec occupait l'emplacement de l'actuel parc Montmorency. Érigé en partie en 1833, restauré et complété en 1851, il devient un fleuron de la capitale.

(Archives de l'Assemblée nationale)

17. Pierre Gauvreau avait été l'élève de Thomas Baillairgé. YVES BEAUREGARD, *La capitale, lieu du pouvoir*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1997, p. 79. L'architecte Louis-Thomas Berlinguet a également travaillé aux premiers plans de cet édifice.

18. MICHEL DESGAGNÉS, *Les édifices parlementaires depuis 1792*, Québec, Assemblée nationale, 1979, p. 32-33.

Le retour de la capitale à Québec est porteur d'espoirs après des années de malheurs. Plusieurs incendies ont ravagé la ville, dont ceux des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch en 1845 ; des épidémies de choléra, de variole et de typhus ont décimé la population, malgré l'établissement d'une quarantaine pour les immigrants à Grosse-Île. Le port, le commerce du bois et la construction navale ont encore de belles années à vivre, mais un déclin économique se dessine pour Québec qui doit moderniser ses voies d'accès et se doter d'infrastructures urbaines, dont un aqueduc qui lui fait cruellement défaut.

Joseph Cauchon, député de Montmorency à l'Assemblée législative, homme d'affaires et éditeur du *Journal de Québec* depuis 1842, nourrit de grandes ambitions pour Québec. Il espère que le chemin de fer, alors symbole de progrès, y arrivera bientôt et il souhaite la construction d'un pont sur le Saint-Laurent. Le journal *Le Canadien* appuie à cette époque le gouvernement réformiste et milite aussi en faveur de la ville. Pour sa part, le *Quebec Mercury* qui, depuis plusieurs années, appelle de ses vœux le retour du gouvernement à Québec voit également l'avenir avec confiance. L'arrivée de lord Elgin, le 20 octobre 1851, est l'occasion d'une grande fête populaire dans une capitale pavoisée¹⁹.

À la suite des élections de 1851, un nouveau gouvernement réformiste est formé par Francis Hincks et Augustin-Norbert Morin et Québec compte, dans ce cabinet, plusieurs alliés, dont l'ancien maire René-Édouard Caron, qui siège au Conseil législatif, le député de Bellechasse, Jean Chabot, et celui de Québec, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. De plus, George O'Kill Stuart, maire de la ville de 1846 à 1850 a été élu à l'Assemblée pour le second siège de Québec et, le 23 octobre 1852, le maire en exercice, Narcisse-Fortunat Belleau, sera à son tour nommé au Conseil législatif d'où il exercera une influence importante quoique discrète.

Québec redevient donc la capitale coloniale de 1851 à 1855, et elle connaît, au cours de cette période, de nombreux événements marquants. En 1852, on salue la fondation de l'Université Laval, première université catholique et française en Amérique. Elle est dotée, chose rare en pays britannique, d'une charte royale et pontificale. La création d'une première université canadienne-française au milieu du XIX^e siècle apparaît comme un moment important pour la société québécoise. C'est aussi une victoire de la diplomatie de l'Église et de la stratégie loyaliste et conservatrice des élites religieuses et politiques du Canada français. Le loyalisme de la capitale est également fortement souligné en 1854 et en 1855,

19. *The Quebec Mercury*, 21 octobre 1851, p. 2.

lorsque la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec lance le projet d'un monument aux Braves, tant anglais que canadiens et français, tombés lors de la bataille de Sainte-Foy en 1760. L'opération de bonne entente vise à donner à Québec l'empreinte d'une capitale acceptable pour les deux Canadas. On a aussi besoin de développer les arts à Québec et la ville se dote à cette époque de l'Académie de musique, un théâtre de 1 200 places, « digne de la capitale du Canada²⁰ ». La salle est construite rue Saint-Louis à partir de 1851 et elle ouvre ses portes en 1853.

L'administration municipale et les notables de Québec tentent ainsi de présenter leur ville comme la capitale idéale tant pour les Canadiens francophones²¹ que pour les Britanniques, puisqu'elle peut symboliser les origines de la Nouvelle-France pour les uns et la fière conquête de l'Empire pour les autres. En ces années où la politique internationale rapproche la France et l'Angleterre, notamment dans le conflit qui se déroule en Crimée, les Québécois peuvent exprimer leur attachement à la France des origines, sans trop heurter les susceptibilités des anglophones. C'est d'ailleurs ce qu'ils font lors du voyage historique de *La Capricieuse* qui arrive devant Québec le 13 juillet 1855. *La Capricieuse* est le premier navire en mission officielle, arborant le pavillon français, à remonter le Saint-Laurent depuis la Conquête. Le capitaine Paul-Henry de Belvèze et son équipage sont accueillis dans l'enthousiasme et aux exclamations de « Voilà nos gens revenus ! »²². Québec souligne avec une égale ardeur, en octobre de la même année, la victoire franco-britannique de Sébastopol en Crimée. Comme plusieurs autres villes, elle s'illumine pour souligner ce fait d'armes²³.

Les incendies de 1854

Les efforts de Québec pour demeurer capitale du Canada-Uni subissent par contre les contraintes d'une dure réalité : deux graves incendies la frappent en 1854. Le 1^{er} février, un problème du système de chauffage provoque l'incendie de l'édifice du Parlement. On sauve péniblement quelques meubles et environ la

20. *Le Canadien*, 15 août 1851, p. 2.

21. Le journal libéral de Québec, *Le National*, considérait le choix de la capitale à Québec comme une garantie de la survivance de la langue française comme langue parlementaire au Canada, *Le National* 5 août 1856, p. 2.

22. ÉVELINE BOSSÉ, *La Capricieuse à Québec en 1855 : les premières retrouvailles de la France et du Canada*, Montréal, La Presse, 1984, p. 40-41 ; PATRICE GROULX, « La Capricieuse en 1855 : célébrations et significations », dans Yvan Lamonde et Didier Poton, (dir.), *La Capricieuse (1855) : poupe et proue. Les relations France-Québec (1760-1914)*, Québec, PUL, 2006, p. 233-258.

23. *Le Journal de Québec*, 9 octobre 1855, p. 2.

moitié des livres de la bibliothèque parlementaire. La perte de cette belle construction toute neuve est tristement ressentie par les Québécois.

Il faut prendre rapidement des mesures pour les besoins de la session prévue en juin. Le gouvernement signe donc un bail avec la congrégation des sœurs de la Charité, aussi appelées les sœurs Grises, pour louer leur couvent, encore en construction près des glacis de la porte Saint-Jean. C'est un grand bâtiment de six étages et la haute chapelle néo-gothique fera une excellente chambre législative. Le gouvernement entreprend, à ses frais, les transformations et les aménagements nécessaires et confie à l'architecte Charles Baillaigé la direction du chantier. Mais le 3 mai, le feu vient de nouveau raser l'édifice en construction. Pris de court par ce deuxième incendie, le gouvernement doit louer l'Académie de musique et quelques maisons privées afin d'y installer le Parlement, son administration et ses bureaux.

Ces malheurs relancent avec une acuité nouvelle tout le débat d'une capitale permanente, puisqu'il faudra tôt ou tard reconstruire un nouveau palais législatif à Québec et débattre des crédits nécessaires à cette reconstruction²⁴. À Toronto, le vieux bâtiment du Parlement répond mal aux besoins du Parlement de l'Union et la même question se posera également là-bas un jour ou l'autre. N'est-il pas temps de choisir une capitale définitive pour la colonie et éviter d'inutiles dépenses publiques ? La capitale itinérante apparaît dans les circonstances comme une option terriblement onéreuse pour un jeune gouvernement colonial. Les journaux du pays sont les premiers à aborder, et parfois âprement, la question, mais il est clair qu'elle est hautement politique et qu'elle ne tardera pas à occuper les débats parlementaires.

À Québec, certains croient que la ville, par son importance historique, politique et stratégique, ne peut que l'emporter dans un franc débat sur le choix de la meilleure capitale possible pour le Canada-Uni. D'autres, comme Joseph Cauchon du *Journal de Québec*, hésitent à demander la fin du système d'alternance, convaincus que Québec y perdra toutes ses chances au profit de Toronto ou d'une autre ville. Tant au sein de la population que chez les députés, on trouve ainsi des partisans de la « navette Québec-Toronto » et des partisans du « siège définitif²⁵ », et ces derniers sont fortement divisés quant à la ville qui mériterait la palme du siège permanent du gouvernement. Le Cabinet marche sur des œufs dans cette

24. À Québec, le dossier de la reconstruction du parlement s'ajoutait désormais à ceux d'une maison de la douane et d'une nouvelle prison, dont la nécessité se faisait de plus en plus sentir. « Bâtisses du Parlement à Québec », *Le National*, 18 janvier 1856, p. 2.

25. DAVID B. KNIGHT, *A Capital for Canada. Conflict and Compromise in the 19th Century*, Chicago, University of Chicago, 1977, p. 340.

affaire, mesurant les susceptibilités régionales à une époque où la discipline de partis peut encore facilement se rompre et faire basculer les majorités d'un côté ou l'autre de la Chambre.

Le maire Joseph Morrin

En 1855, Québec a un nouveau maire, le docteur Joseph Morrin. Né en Écosse en 1794, arrivé tout jeune à Québec avec ses parents, il est retourné en Grande-Bretagne faire des études de médecine à Londres et à Édimbourg. En 1826, il est médecin et pharmacien attaché à l'Hôtel-Dieu de Québec et devient, quelques années plus tard, co-fondateur de l'Hôpital de la Marine. Avec notamment les docteurs James Douglass, Joseph Painchaud et François-Xavier Tessier, il est un des pionniers de l'enseignement de la médecine à Québec²⁶. La santé publique étant une priorité en raison des fréquentes épidémies, Morrin s'engage dans la vie municipale à titre de commissaire du Bureau de santé, de juge de paix et d'échevin et, le 12 février 1855, il devient le premier magistrat de la ville.

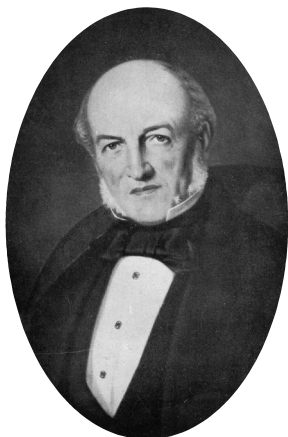
C'est lui qui accueille le commandant de Belvèze, capitaine de *La Capricieuse* et qui parraine la cérémonie de la première pierre du monument des Braves. C'est également lui qui, le 8 octobre 1855, au nom de ses concitoyens et à la tête d'une imposante délégation, accompagne le nouveau gouverneur Edmund Walker Head, qui, tambour battant, quitte Québec et prend le train à Lévis pour officialiser le transfert de la capitale vers Toronto. À la suite du gouverneur, 172 familles de fonctionnaires quittent la ville²⁷. Comme en 1841, Québec vit le ressac social et économique du retrait de son statut de capitale.

Avec un parlement en ruines, c'est la crainte et l'incertitude pour la vocation administrative et politique de Québec. La Ville demande au gouvernement de conserver à Québec au moins un bureau du Secrétariat provincial et un autre pour les terres publiques du Bas-Canada. Le Secrétaire, George-Étienne Cartier, répond au nom du gouvernement conservateur, alors dirigé par Alan McNab et Étienne-Paschal Taché, qu'il lui est impossible d'accéder à cette demande et que l'on devra se contenter d'un simple agent du gouvernement à Québec²⁸.

26. SYLVIO LEBLOND, « La profession médicale sous l'Union (1840-1867) », *Les Cahiers des Dix*, n° 38 (1973), p. 165-201 ; CLAUDE GALARNEAU, « L'enseignement médical à Québec (1800-1848) », *Les Cahiers des Dix*, n° 53 (1999), p. 37-64 ; CHARLES-MARIE BOISSONNAULT, « Morrin, Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, [en ligne] www.biographi.ca 2000.

27. DAVID B. KNIGHT, *Choosing Canada's Capital*, *op. cit.*, p. 156.

28. G.-É. CARTIER à F.-X. Garneau, 13 septembre 1855, AVQ, fonds Capitale du Canada, QP1-4 /21-3.



Joseph Morrin, maire de Québec en 1855 et en 1857. Il se rend à Londres en 1857 pour défendre le statut de sa ville.

(Archives de la Ville de Québec)



George Brown, journaliste et homme politique, pourfendeur du choix de Québec comme capitale.

(Archives de l'Assemblée nationale)

Après une éclipse en 1856, Morrin redevient maire en 1857, lors des premières élections municipales au suffrage des propriétaires et contribuables de la ville²⁹. Il se retrouvera alors au cœur de la bataille pour le statut de capitale. Dans ce combat, Morrin peut compter sur de solides alliés, dont le Secrétaire, ou greffier, de la ville depuis 1844, l'historien national, François-Xavier Garneau.

Le choix des élus (1856)

Après les événements survenus à Québec, il était inévitable que le débat sur la capitale soit relancé avec vigueur à Toronto. On discute d'abord d'une motion de John Sandfield Macdonald, lequel souhaiterait simplement mettre fin au principe de l'alternance des capitales, mais survient bien vite la question : « quelle ville serait alors choisie ? ». La compétition est féroce entre Québec, Toronto et Montréal. Certains soutiennent la candidature de Kingston, certains songent à Hamilton ou d'autres, moins nombreux encore, une petite ville sur l'Outaouais, Bytown, qui s'appelle désormais Ottawa. Les débats sont très durs et les attaques souvent mesquines.

L'avocat Dunbar Ross, député de Beauce, appuie la candidature de Québec, soutenu par plusieurs députés du district. Par contre, le député de Kent, George Brown, éditeur du *Globe* de Toronto, appuie le principe d'une capitale itinérante, comme un compromis et un pis-aller, mais il s'oppose farouchement à ce que Québec devienne la capitale permanente du Canada-Uni. Il juge

29. Auparavant, le maire était élu par les échevins.

très sévèrement cette ville trop éloignée, au climat ingrat, trop française et trop catholique à son goût. Brown sera le plus terrible adversaire de la proposition.

Le 14 avril 1856, après un dur débat, l'Assemblée vote majoritairement l'abandon du principe de l'alternance. Deux jours plus tard, il faut voter pour une ville que les parlementaires proposeront ensuite au gouverneur Head comme capitale permanente. Québec est la première ville proposée, mais on lui oppose, par une série d'amendements, les villes d'Ottawa, de Montréal, de Kingston, de Toronto et d'Hamilton. Selon les règles de procédure parlementaire, on vote d'abord les amendements et, mises en concurrence avec Québec, les villes rivales sont écartées l'une après l'autre par des votes parfois serrés. Finalement, Québec est proposée et on demande le vote. Après le décompte des voix, c'est l'étonnement : l'Assemblée adopte la motion en faveur de Québec par 61 voix contre 59. Un vote final sur une adresse demandant de retourner siéger à Québec de manière définitive en 1859, lorsqu'un nouveau parlement aura été reconstruit, est confirmé par 64 voix contre 56³⁰.

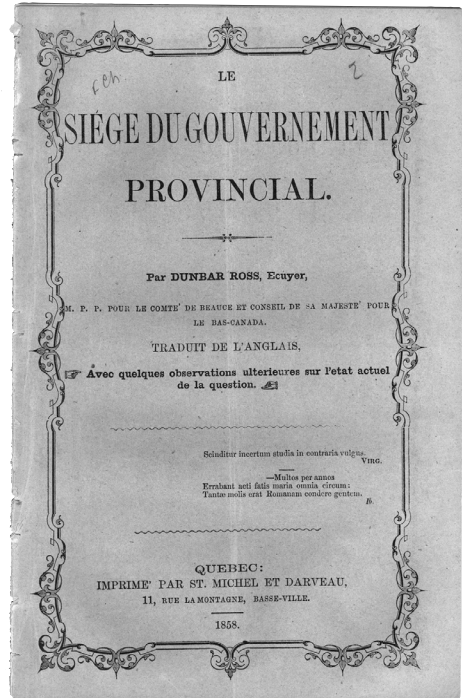
Pour Québec, c'est une victoire que ses partisans célèbrent, mais un peu trop hâtivement. Engagé par ce vote, le gouvernement propose des crédits de 50 000£, pour les premiers frais de reconstruction du parlement à Québec. Ce montant devient dès lors la cible des opposants, dont George Brown et *The Globe* aux premiers rangs. Brown considère le choix de Québec comme « une monstrueuse proposition » qui comblera ce district d'avantages aux dépens du Haut-Canada³¹. La cabale gagne de nombreux journaux du Canada Ouest et l'opinion publique hostile à Québec s'y exprime avec beaucoup d'aigreur. Brown tente de renverser le gouvernement sur ce budget. Il n'y parvient pas grâce à l'appui solide et fortement majoritaire des députés du Canada-Est au gouvernement. Mais, à l'occasion de cette crise, Alan MacNab, est poussé à la démission par son ministre John A. Macdonald qui prend aussitôt sa place aux côtés d'Étienne-Paschal Taché.

Malgré la croisade de Brown, le budget est finalement voté à l'Assemblée le 27 juin 1856, mais, coup de théâtre, il est bloqué le lendemain par le Conseil législatif atteint par la campagne d'opinion publique. Brown n'a pas pu renverser le gouvernement, mais il l'a ébranlé et a finalement triomphé en rendant le vote en faveur de Québec inopérant, puisque le pouvoir législatif, par le refus de la Chambre haute, n'autorise aucun crédit pour y reconstruire le parlement.

30. Pour le détail des votes, de l'analyse géographique et de la procédure entourant cette historique séance, voir D. B. KNIGHT, *Choosing Canada's Capital*, *op. cit.*, p. 160-179.

31. *The Daily Globe*, 15 avril 1856, p. 2 ; 19 avril 1856, p. 2.

À l'issue de la session de 1856, rien n'est réglé à propos du siège du gouvernement. Avec regrets, les journaux de Québec, *Le National* et *The Quebec Mercury* en tête, ne peuvent que constater que les droits de la ville ont été sacrifiés³². Quant à lui, *Le Journal de Québec* parle d'une réaction « de colère et d'injustice³³ ». En août, une assemblée des citoyens de Québec reproche au gouvernement son manque de volonté politique dans cette affaire et conclut que « le ministère a indignement trompé le peuple du Bas-Canada et, en particulier, les habitants du district de Québec³⁴ ». Le député Dunbar Ross, devenu solliciteur général du Canada-Est au cabinet, n'abandonne pas la cause et se prépare à une nouvelle bataille. En août, il réédite et met à jour sa brochure de 1843 sur les avantages de Québec comme siège du gouvernement³⁵.



Édition de 1859 de la brochure de Dunbar Ross, un avocat de Québec, d'origine irlandaise, député et ministre qui dans les années 1840 et 1850 s'est fait le défenseur de la ville de Québec comme capitale.

(Bibliothèque de l'Assemblée nationale)

Le renvoi à Londres (1857)

Le dossier conserve tout son potentiel explosif et contient les germes d'une nouvelle crise parlementaire pour la session de 1857, d'autant plus que les journaux continuent de débattre de la question, de soutenir leurs villes-candidates, de critiquer les rivales et de lancer à l'occasion du fiel sur Québec. Le Canada-Ouest et ses représentants se battent bec et ongles et refusent l'idée de reconnaître la cité de Champlain comme leur capitale. Le débat reprend avec une

32. *The Quebec Mercury*, 1^{er} juillet 1856, p. 2 ; *Le National*, 26 juin 1856, p. 2.

33. *Le Journal de Québec*, 28 juin 1856, p. 2.

34. « Dégringolade du ministère et des cauchonistes à Québec », *L'Avenir*, 28 août 1856, p. 2.

35. Dunbar Ross, *The Seat of Government of Canada: also the composition and function of the Legislative Council and "Double Majority" question*, Québec, E.-R. Fréchette, 1856, 35 p.

animosité renouvelée en février 1857. Pour le gouverneur Head, l'épineuse question apparaît comme une « source constante d'aigreur et de jalousie de localités³⁶ ». Devant l'impasse, le gouvernement songe à soumettre la question à Londres et à faire trancher ce nœud gordien par la reine Victoria elle-même. Plusieurs députés et conseillers législatifs s'opposent à cette solution, voyant là une démonstration de l'incapacité de la colonie à régler ses contentieux internes, et ce dix ans après la reconnaissance du « *self government* ». Mais John A. Macdonald et le leader de la majorité du Canada-Est, George-Étienne Cartier, ne voient pas d'autre solution pour tirer le Parlement et le gouvernement de ce bourbier.

Toujours aussi intraitable sur cette question, George Brown vaticine et prévoit un conflit majeur et la fin du Canada-Uni si on impose Québec comme capitale à la population du Haut-Canada. Il accuse aussi les députés canadiens-français, désormais minoritaires dans l'Union, de faire obstacle à la volonté de la majorité, en raison de l'égalité des sièges des deux provinces au Parlement. Dans ces conditions, et s'il n'en tient qu'à lui, les jours de l'Union sont comptés³⁷.

Au-delà des emportements véhéments de Brown, on comprend que la délicate question de la capitale met à l'épreuve la capacité des deux Canadas à partager un même espace politique. Depuis 1840, l'existence politique de l'Union n'a été possible que grâce à une suite d'expédients et de compromis, mais la question d'une capitale touche trop profondément les consciences pour renoncer à cette part d'identité. Aucun des deux Canadas ne veut sacrifier son droit, comme peuple, de se reconnaître dans sa capitale³⁸.

Une nouvelle ronde de motions et de votes remet toutes les villes en ballottage, mais aucune ne parvient à s'imposer. Les coteries et les factions régionales bloquent tour à tour la candidature de leurs voisines. La division est présente au sein même de la députation du Bas-Canada où la vieille rivalité se ranime entre Québec et Montréal³⁹. Les partisans de Québec en Chambre ne parviennent pas

36. « Discours du gouverneur général à la clôture du Parlement », *Le Courrier du Canada*, 13 juin 1857, p. 2.

37. *Debates of the Legislative Assembly of United Canada...*, *op.cit.* séance du 17 mars 1857 ; D. B. KNIGHT, *Choosing Canada's Capital*, *op. cit.*, p. 187.

38. *Ibid.*

39. Plusieurs libéraux de Montréal reprochent aux politiciens du district de Québec d'avoir joué à fond la « petite loterie » coloniale, naguère évoquée par lord Durham et d'avoir sacrifié le patriotisme à leurs intérêts locaux, en acceptant titres, faveurs et prébendes. Ce discours, qu'entretiennent les libéraux et les nationalistes, réveille l'ancienne rivalité entre les deux villes. En conséquence, plusieurs se désolidarisent de Québec dans le dossier de la capitale. « Justice pour tous, justice pour nous », *Le Pays*, 2 avril 1856, p. 2-3 ; « Le district de Montréal et celui de Québec », *Le Pays*, 9 avril 1856, p. 3.

à reconstituer la coalition majoritaire de 1856 et, l'année suivante, dénigrée par la campagne de Brown, sa candidature est massivement rejetée. Seule une motion répétant la volonté des élus d'abandonner le système d'alternance est adoptée. C'est de nouveau l'impasse.

Le 24 mars 1857, incapable d'imposer une solution à ce problème, le gouvernement soumet à la Chambre qu'il est dans l'intérêt du pays qu'une ville soit choisie comme siège permanent du gouvernement et qu'une « humble adresse soit envoyée à la reine Victoria lui demandant de désigner ladite ville ». La proposition est adoptée à 61 voix contre 50, les deux provinces la votent majoritairement, mais au Canada-Est, cette majorité n'est que de quatre voix⁴⁰. Pour le cabinet conservateur, le renvoi du dossier à Londres représente un soulagement et une sortie d'impasse.

La capitale militante

Le gouverneur Head reçoit le message de la Chambre et le vœu du cabinet et s'engage, comme il se doit, à soumettre la question à Sa Majesté. La dépêche du 28 mars est reçue à Londres le 17 avril et les journaux lui font écho⁴¹. Malgré les échanges convenus en pareilles circonstances et conscients de l'extrême sensibilité de cette affaire dans le contexte canadien, le gouverneur, tout comme le ministre des Colonies du gouvernement britannique, Henry Labouchere, auraient préféré épargner à la reine et au gouvernement impérial ce dossier délicat. Il est évident que le choix de la reine, quel qu'il soit, fera de nombreux mécontents. Pour faire bonne figure, Head invite toutes les villes intéressées à soumettre un mémoire de candidature à Sa Majesté.

Personnellement, le gouverneur a fait son choix et il en informe secrètement le ministre Labouchere dans un mémoire hautement confidentiel⁴². Pour lui, le choix idéal est Ottawa. La ville forestière de l'Outaouais a son quarteron de partisans, mais c'est la mal-aimée de la majorité des députés tant du Haut que du Bas-Canada ; personne ne prend au sérieux la candidature de ce petit bourg trop isolé dans les terres. Mais Head y voit un intéressant compromis : Ottawa est

40. *JALPC*, séance du mardi 24 mars 1857, p. 130-134. Au Bas-Canada, le renvoi à Londres suscitait les critiques de ceux qui y voyaient un aveu d'impuissance de la colonie face à la métropole.

41. Voir annexe 1.

42. « Confidential Memorandum by Sir Edmund Head, containing reasons for fixing the seat of government for Canada at Ottawa », D. B. KNIGHT, *Choosing... , op. cit.*, p. 250-255 ; site de la Commission de la Capitale nationale du Canada, www.canadacapital.gc.ca (consulté en septembre 2007)

située dans le Haut-Canada, mais à la frontière même du Bas-Canada, son site est pittoresque et intéressant et, surtout, l'option renverrait dos à dos les grandes candidates que sont Québec, Toronto et Montréal. Consultés discrètement à ce propos, George-Étienne Cartier et John A. Macdonald partagent les vues et les conclusions du gouverneur.

Certains observateurs perspicaces se doutent bien que l'opération de renvoi à Londres est un écran de fumée visant à retirer le statut de capitale à Québec tout en offrant une élégante et royale parade au gouvernement. *Le National*, journal libéral de Québec, n'hésite pas à écrire que cette affaire « est une farce indigne, ridicule où le peuple de ce pays joue le rôle de bouffon. [...] En vérité, nous croirions assister à une comédie, si les résultats n'en devaient pas être aussi désastreux pour nous ». Le journal poursuit avec une certaine dose de cynisme :

On dit que la cité de Québec doit envoyer un représentant pour plaider ses intérêts et ses droits à cette faveur. Nous croyons cette dépense inutile, car nous sommes convaincus que la position infime dans laquelle le district et la cité de Québec ont été placés par le fait des hommes sans énergie ou sans principes qui ont dirigé l'opinion publique l'ont perdu pour longtemps dans l'esprit de ceux qui peuvent avoir de l'influence sur ses destinées. Cette démarche, si elle était faite, aurait toujours pour but de faire voir, d'abord, que nous existons encore, puisque nous députons quelqu'un pour nous représenter dans cette circonstance, ensuite qui, à part l'origine des habitants de cette cité, qui est une tache originelle et fut toujours et doit être à l'avenir un signe de réprobation, un motif d'injustice à notre égard, à part cela, nous avons réellement les droits les plus évidents, les plus incontestables de voir Québec choisi comme capitale⁴³.

Les différents acteurs du renvoi à Londres vont donc se prêter, plus ou moins sciemment, à une partie largement jouée à l'avance. En faisant cette mise en scène, on cherche surtout à désamorcer une crise qui pourrait dégénérer. Dans une société où la hiérarchie et l'autorité ont encore une grande valeur, on espère que, lorsque Londres aura parlé, les mécontents accepteront, se soumettront ou se tairont.

43. *Le National*, 12 mai 1857, p. 2.

La question de la capitale et la publicité de l'eau de Plantagenet

Le débat sur la capitale permanente inspire même des marchands d'eau minérale qui le récupèrent avec humour pour encourager les députés à profiter de « l'heureuse influence » de leur eau. Cette annonce a paru dans *Le Pays* (Montréal), le 20 janvier 1858, p. 4.

Siège du gouvernement Montréal choisi

Nous apprenons qu'une grande sensation a été causée parmi les hon[orables] députés de Toronto par cette question très importante – question de haut intérêt pour le pays et qui concerne tout le monde, mais nous savons tous que les gens qui sont sujets à une telle excitation mentale et physique et qui siègent jusqu'après minuit, ne peuvent juger sainement une question aussi importante. Ils sont donc obligés de renvoyer la question à la mère patrie et d'attendre sa décision. C'est pourquoi nous suggérons aux députés de Montréal de choisir tout de suite Montréal pour siège du gouvernement, à cause de sa proximité du dépôt des eaux de Plantagenet ; ils pourront prendre chaque jour quelques verres avant les débats, cela fortifiera leur raison, leur esprit, modèrera leurs passions et leur permettra de trancher froidement et bien toutes les questions difficiles, afin de s'acquitter convenablement de leurs devoirs législatifs. Le pays se ressentira bientôt de cette heureuse influence. Car l'intrigue individuelle [conçède] à la puissance magique de la célèbre eau de Plantagenet, et plus les députés en boiront, plus la condition du pays devien[dra] prospère.

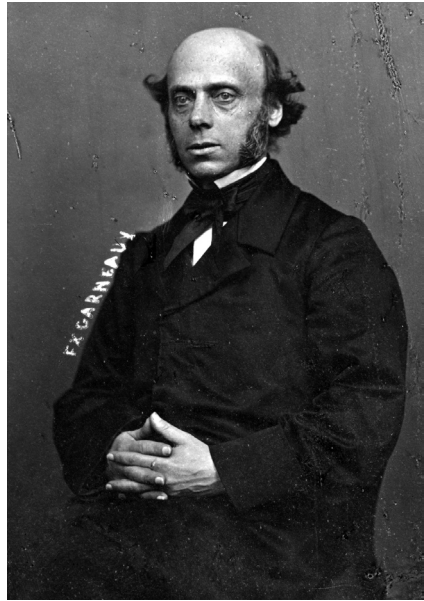
*Chambre de lecture et dépôt
No 4, Place d'Armes [Montréal]*

Le mémoire de la Ville de Québec

Ignorant ces tractations et jeux de coulisses – ou préférant les ignorer – et répondant à l'appel du gouverneur de déposer leurs candidatures « au pied du trône », six villes préparent un mémoire : Toronto, Montréal, Québec, Kingston, Hamilton et Ottawa. À Québec, en particulier, le renvoi de la cause à Londres rallume les espoirs et mobilise les énergies. Le 2 avril 1857, le maire Morrin convoque une grande assemblée des citoyens à l'Académie de musique, convaincu

de l'importance de l'enjeu de ce dossier pour l'avenir de sa ville⁴⁴. Après discussions, l'assemblée des citoyens désigne un comité spécial formé d'échevins et de notables et le charge de préparer un document qui devra être soumis à une nouvelle assemblée pour fins de délibérations et de discussion⁴⁵.

Outre ce mémoire, préparé par les citoyens et le Conseil municipal, la Chambre de commerce prépare un second document qui exprime l'opinion de plusieurs grands marchands britanniques. Ceux-ci attirent principalement l'attention sur les avantages exceptionnels du port de Québec et sur l'importance du trafic commercial maritime avec la Grande-Bretagne. Ils soulignent, en somme, l'adéquation entre les intérêts économiques et la proximité politique pour un juste équilibre des intérêts d'affaires.



L'historien François-Xavier Garneau, greffier de la ville de Québec, rédige le mémoire de la ville, destiné à la reine Victoria en 1857.
(Archives de la Ville de Québec)

Le manifeste de la ville de Québec et du comité de citoyens est daté du 25 mai 1857. C'est François-Xavier Garneau, historien et secrétaire de la ville, qui le rédige à partir des notes, documents et dossiers constitués par le conseil municipal et par le comité de l'assemblée des citoyens du 2 avril. Écrit d'abord en français, il est ensuite traduit en anglais avec le plus grand soin. Pour appuyer le texte, on l'accompagne de cartes et de gravures lithographiées, la représentation illustrée du site de Québec se voulant en elle-même une éloquente démonstration⁴⁶.

44. Procès verbal de l'Assemblée publique, 2 avril 1857, AVQ, fonds Capitale du Canada, QP1-4/21-3.

45. La Ville de Québec conserve dans ses archives (fonds Capitale du Canada), les procès verbaux d'assemblées et rapports de discussions, notes et brouillons ayant servi à l'élaboration du mémoire de Québec. Le texte du mémoire de la ville a été notamment publié par GEORGES-ÉMILE MARQUIS, « Une capitale ambulante », *Le Terroir*, vol. 8, n° 1, mai 1927, p. 8-9. DAVID B. KNIGHT a publié les textes des mémoires des villes candidates au chapitre 7 de son ouvrage, *Choosing Canada's Capital*, *op. cit.* documents n°s 231 à 240.

46. La carte en question, éditée en 1826, était l'une des plus précises quant aux avantages du port. Elle ne fut cependant pas reproduite dans le dossier imprimé qui fut remis à la reine Victoria. Voir à ce sujet les échanges de correspondance entre deux hauts fonctionnaires du

Les arguments en faveur de la candidature de Québec que l'on retrouve tant dans les mémoires de la Ville et de la Chambre de commerce que dans le plaidoyer de Dunbar Ross et dans les éditoriaux du *Canadien*, du *National* et du *Quebec Mercury*⁴⁷, peuvent tenir sous cinq principaux thèmes :

1. *L'argument historique*

Dès sa fondation, en 1608, Québec s'est imposée comme un choix pratique et stratégique pour y établir les institutions politiques coloniales. Les autorités religieuses, militaires, judiciaires ont aussi choisi Québec, comme la ville idéale du pouvoir.

Les gouverneurs français, Frontenac en particulier, ont compris le grand potentiel de la ville et l'ont vue comme la tête d'un futur empire. Quant à eux, les gouverneurs anglais ont conservé à Québec son rôle central et la Grande-Bretagne en a fait la capitale parlementaire du Bas-Canada en 1791. Québec a été pendant 230 ans la capitale du Canada et la capitale parlementaire sous le régime britannique. Depuis sa fondation, des dizaines de gouverneurs et d'administrateurs l'ont choisie comme capitale. Les affaires publiques y ont toujours été conduites au milieu d'une parfaite tranquillité et d'une population paisible. On cite à l'appui les faits d'armes de 1775 en réponse à l'attaque des insurgés américains, la fidélité de la ville en 1812 et son calme relatif en 1837. Cette idée bien affirmée de loyauté et de sécurité de la ville de Québec s'inscrit dans la logique du discours officiel depuis 1840. On offre aussi à la reine Victoria un petit souvenir familial, en lui rappelant que son père, le duc de Kent, a vécu à Québec et a grandement apprécié la ville⁴⁸.

secrétariat aux Colonies, Arthur Blackwood et Herman Marivale qui furent responsable, du suivi de ce dossier. DAVID B. KNIGHT, *A Capital for Canada : Conflict and Compromise in the Nineteenth Century*, Chicago, University of Chicago, 1977, Research Paper 182, p. 209.

47. Dans ses numéros du 7 et du 14 mai 1857, le *Quebec Mercury* détaille les arguments favorables à Québec en les réunissant sous les thèmes suivants : politiques, militaires, moraux et géographiques. De son côté, *Le Canadien* du 30 mai 1857, p. 2, cite un journal britannique qui examine les thèmes retenus par Dunbar Ross. Il détaille six qualifications pour la future capitale du Canada : « sécurité en cas d'invasion étrangère, facilité de communications avec l'Angleterre, position centrale, salubrité, possession d'édifices convenables pour la Législature et les départements du gouvernement, permanence d'éligibilité ».

48. Ce rappel constituait un certain risque, car il pouvait rappeler à la reine que l'agréable séjour québécois du duc, son père, avait également caché les amours pré-nuptiales de ce dernier avec la comtesse Thérèse de Montgenet, dite Madame de Saint-Laurent.

2. *L'argument géographique*

On discute beaucoup à l'époque de la centralité géographique d'une capitale. Si Québec est moins centrale que Montréal, Kingston ou Ottawa, elle l'est davantage que beaucoup de capitales dans le monde. On cite en particulier le cas de Saint-Petersbourg, capitale nordique comme Québec, que les tsars ont préférée à Moscou, pourtant mieux placée. De plus, si un jour se réalisait le projet de confédération ou d'union fédérale, dont parlent certains, Québec redeviendrait la ville la plus centrale du *British North America*.

La géographie de Québec est remarquable et les édifices parlementaires et gouvernementaux peuvent y être mis en valeur par la topographie des lieux. Québec est la ville la plus apte à illustrer la grandeur de l'Empire britannique en Amérique. La mention « Gibraltar de l'Amérique » est très souvent répétée pour désigner Québec, pour bien insister sur l'importance stratégique comparable des deux villes, l'une pour la Méditerranée et l'Europe méridionale et l'autre pour l'Amérique septentrionale.

Le climat est venteux, mais salubre. Malgré les épidémies qui ont déferlé sur le monde et la ville dans les années 1830 et 1840, Québec, croit-on, s'en est bien tiré. La fraîcheur de son climat, même la rigueur de son hiver, favorisent la santé en réduisant les miasmes pathogènes.

Le potentiel du port est unique en Amérique. Québec est un port maritime situé à 1 000 kilomètres à l'intérieur du continent. Le bassin peut accueillir sans peine une imposante flotte britannique. La défense et le commerce sont ainsi grandement favorisés par Québec.

3. *L'argument militaire*

Québec détient la clé militaire du continent. Sa falaise, ses remparts, ses fortifications, en font un site défensif exceptionnel. À chaque moment crucial de l'histoire, on s'est battu pour conquérir Québec. Elle a pu être farouchement défendue grâce à ses protections naturelles et à sa citadelle. En 1629, 1690, 1759 et en 1775, Québec fut le verrou qui donna le pays entier au vainqueur. L'armée qui prend ou conserve Québec, prend ou conserve toute la colonie.

Toutes les villes rivales de Québec pour le titre de capitale sont plus vulnérables à une attaque ennemie et, en temps de guerre, il est important que le gouvernement soit protégé dans sa capitale. Avec les canons de la citadelle qui veillent sur la ville, les législateurs ne seront jamais menacés ni troublés dans leurs travaux. Les archives publiques et les livres de la bibliothèque parlementaire seront à l'abri de destruction venant de commotions internes ou d'agressions externes. Une flotte considérable pourrait mouiller dans son port et une armée britannique pourrait tenir garnison dans la ville. Tant que l'Angleterre sera maîtresse des mers

et que Québec sera la capitale coloniale, la communication entre la métropole et sa colonie ne pourra jamais être rompue⁴⁹. De plus, Québec n'a pas à craindre une attaque en hiver, car la rigueur du climat en cette saison constitue son meilleur rempart, comme ce fut le cas en 1775.

4. *L'argument politique*

Les intérêts de l'Empire en Amérique seraient mieux défendus par la capitale sise à Québec que n'importe où ailleurs. Québec est une ville bilingue, capable de fournir une fonction publique représentative des deux Canadas.

Québec est une ville loyaliste, et on évoque, pour illustrer cette affirmation la bataille de 1775, sa fidélité pendant la guerre de 1812 et le fait que sa population est demeurée calme pendant les insurrections de 1837 et de 1838. Sa composition sociale en fait d'ailleurs une ville paisible. Francophones et anglophones y vivent en bonne entente et les ouvriers n'y sont pas menaçants. Avec Québec comme capitale le Canada-Uni ne sera pas exposé à des émeutes comme celles de Montréal en 1849.

En 1856, l'Assemblée législative a voté majoritairement en faveur de Québec. L'honneur des représentants du peuple des deux Canadas demande le respect de ce vote et on rappelle la fierté qui fut ressentie par la population au moment de ce vote.

Québec est, parmi les villes du *British North America*, la plus attachée à l'ancien monde. Par son port la ville est plus tournée vers l'Europe que vers l'Amérique, ce qui a le mérite de rattacher plus intimement le Canada à l'Angleterre. Le choix de Québec permettrait de lutter efficacement contre les velléités annexionnistes qui ont été à l'ordre du jour au tournant des années 1850.

5. *L'argument économique*

Reprenant l'argument géographique au profit du commerce, on parle de la position avantageuse du port pour le commerce nord-atlantique. Les communications prenant un essor considérable, Québec n'est pas désavantagée pour les liens avec l'intérieur du continent. Déjà le chemin de fer a son terminus à Lévis et on rêve pour l'avenir, d'un pont sur le Saint-Laurent qui conduirait les trains jusqu'au centre-ville. On remet à la reine un plan détaillé du port qui met en valeur ses qualités et son potentiel.

49. On croit que la force de l'Empire britannique étant essentiellement maritime, l'Angleterre ne saurait ignorer les avantages portuaires et militaires d'une ville comme Québec. « Québec, sa position militaire et stratégique », *Le Journal de Québec*, 19 mars 1857, p. 2.

Bref, pour Québec, on dit et on répète que l'histoire, la géographie, la politique et l'économie s'unissent pour en faire le choix de la reine Victoria et la couronner capitale permanente du Canada-Uni.

La mission de Morrin et de Tessier

Le mémoire rédigé par François-Xavier Garneau est adopté par une nouvelle assemblée des citoyens, lesquels demandent aussi que le document soit porté à Londres par des représentants de Québec, capables de rencontrer les autorités britanniques et d'en plaider la cause. Pour donner suite à cette volonté populaire, le Conseil municipal désigne le maire Joseph Morrin comme délégué à Londres. Il sera accompagné de l'avocat, administrateur et financier, Ulric-Joseph Tessier, qui fut maire de Québec en 1853-1854 et député de Portneuf à l'Assemblée de 1851 à 1854⁵⁰. Touché de la confiance de ses concitoyens de Québec, Morrin remercie le Conseil municipal et espère que sa mission connaîtra une heureuse issue :



Mon élection unanime comme délégué, avec M. Tessier, dit-il, pour aller en Angleterre soumettre au gouvernement de Sa Majesté les droits de cette cité à l'honneur de posséder encore une fois le siège du gouvernement d'une manière permanente, mérite aussi l'expression de ma vive reconnaissance, et tout ce que je puis dire, c'est que j'espère que cette mission ne restera pas tout à fait sans fruit⁵¹.

La presse de Québec salue les représentants de la ville qui feront valoir à Londres « les titres que possède Québec à être la capitale du Canada⁵² ». *Le Canadien* écrit à ce propos :

Joseph-Ulric Tessier, avocat et ancien maire de Québec accompagne le maire Morrin à Londres pour défendre le dossier de Québec.
(Archives de la Ville de Québec)

50. Il sera plus tard élu au Conseil législatif et fera une longue carrière à la Chambre haute avant d'accéder à la magistrature.
51. J. MORRIN, « Rapport annuel du maire de la cité de Québec [J. Morrin] aux membres du Conseil de la cité ». [1857], AVQ, fonds Conseils et comités, QP1-4, 1833-1965, 21-3, Capitale-choix.
52. « Délégués », *Le Courrier du Canada*, 18 mai 1857, p. 2. Québec n'est pas la seule ville à envoyer un délégué à Londres. Montréal y envoie son maire Henry Starnes, ironiquement

Cette délégation, en ce qui regarde M. le maire de Québec, est des plus convenables, et nous ne faisons que répondre à la pensée générale en observant qu'il eût été difficile de lui adjoindre un auxiliaire plus en état que M. Tessier de faire honneur à cette importante et délicate mission. Nous croyons savoir que ce monsieur possède des données précieuses autant que nouvelles au sujet de l'affaire dont la discussion doit réclamer prochainement toute sa sollicitude, et cette circonstance nous fait augurer encore plus favorablement de la manière dont sera présentée et maintenue par son organe, la double cause des intérêts coloniaux de l'Empire et de ceux de la vieille cité de Québec⁵³.

Dunbar Ross aurait pu être un représentant utile pour Québec auprès des autorités à Londres, mais Ross est alors Solliciteur général et ministre de la Couronne, et ce poste limite sa marge de manœuvre personnelle dans ce dossier⁵⁴. Pourtant, sa brochure sur le siège du gouvernement canadien, rééditée en 1856, et qui se veut défense et illustration des mérites de Québec au titre de capitale, est connue en Angleterre et citée dans la presse britannique⁵⁵.

Le Conseil municipal de Québec profite également du séjour du maire à Londres pour l'autoriser à faire des démarches et représentations auprès des banques britanniques dans le but de mieux consolider la dette de la Ville⁵⁶. La mission de Morrin a donc un volet politique, et un autre économique. Le conseiller et maire suppléant de la ville pendant l'absence du D^r Morrin, Hector-Louis Langevin, fait d'ailleurs de cette question de l'assainissement des finances municipales l'un de ses principaux engagements politiques.

Ulric-Joseph Tessier quitte Québec le premier à bord du *Caledonia* le 30 mai⁵⁷. Morrin, retenu quelques jours par une indisposition de son épouse, part le 6 juin à bord de l'*Anglo-Saxon*. À Londres, Morrin et Tessier entreprennent des démarches et rencontrent au cours du mois de juin le ministre des Colonies, Henry Labouchere, qui les accueille de manière courtoise et les questionne sur divers aspects de la ville. Mais il leur fait comprendre que Sa Majesté doit attendre

natif de Kingston, et Toronto envoie l'un de ses plus éminents magistrats, *The Quebec Mercury*, 7 mai 1857, p. 2.


53. Extrait du *Canadien* cité dans « Députation en Angleterre », *Le Courrier du Canada*, 19 mai 1857, p. 2.

54. *Le Journal de Québec*, 19 mai 1857, p. 2.

55. H.-L. LANGEVIN, « La future capitale », *Le Courrier du Canada*, 15 mai 1857, p. 1 ; *Le Journal de Québec*, du 19 mai 1857, p. 2 et *Le Canadien* du 30 mai 1857, p. 2, confirment que des exemplaires de la brochure de Dunbar Ross ont été envoyés à Londres et que la presse britannique fait référence à cette publication.

56. Procès-verbaux du conseil de ville de Québec, séance du 20 mai 1857, AVQ, cité dans *Le Courrier du Canada*, 22 mai 1857, p. 2.

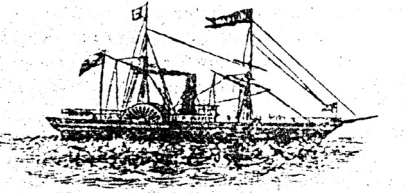
57. « Départ du *Caledonia* », *Le Courrier du Canada*, 30 mai 1857, p. 2.



THE QUEBEC GAZETTE.

QUEBEC, MAY 18TH, 1857.

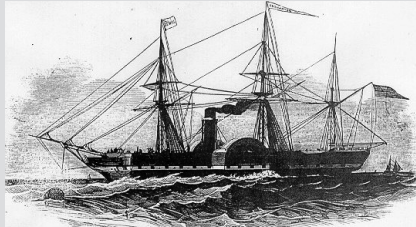
ARRIVAL OF THE STEAMSHIP



ANGLO-SAXON.

C'est à bord de l'*Anglo-Saxon*, de la ligne Allen, que le maire de Québec Joseph Morrin fait aller et le retour de son voyage en Angleterre pour plaider la cause de la ville à l'été de 1857. Ce navire à vapeur à roue latérale construit en 1856 jaugeait 1 715 tonneaux et pouvait accueillir 300 passagers. Il était semblable au *Washington* (à droite) qui desservait, à la même époque, les ports des États-Unis. L'*Anglo-Saxon* a fait naufrage en 1863 au large de Cape Race à Terre-Neuve, faisant 238 victimes.

The Quebec Gazette, (Bibliothèque de l'Assemblée nationale) ; Steamboat *Washington* (1847) (Collection Marcel Bernier).



et prendre en considération tous les aspects de la question et examiner tous les dossiers soumis par les villes. Il semble d'ailleurs que la souveraine et son époux, le Prince Albert, portent une réelle attention à l'affaire et consultent toute la documentation disponible pour faire un choix éclairé. Pour faciliter ce travail, le *Colonial Office* fait imprimer tous les documents relatifs à cette question en un tirage privé et très limité⁵⁸.

Dans son édition du 24 juillet 1857, *Le Courrier du Canada* apprend aux Québécois que le Conseil municipal a reçu une lettre du maire faisant rapport de ses démarches et exprimant une grande confiance. « S'il était permis, écrit le journal, de prendre comme un signe assuré l'opinion des gens les plus haut placés dans les différents ordres de la hiérarchie sociale, il y aurait tout lieu de croire que Québec sera la capitale des Canadas, en attendant qu'elle le soit de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord⁵⁹ ».

58. Selon David B. Knight, il ne reste que trois exemplaires connus de cet imprimé, *Choosing...* *op. cit.*, p. 241, 367.

59. *Le Courrier du Canada*, 24 juillet 1857, repris par *Le National*, 28 juillet 1857, p. 2.

Québec, la candidate écartée

Malgré cet optimisme de convenance, les délégués reviennent de Londres le 23 août sans savoir si leur mission est un succès ou un échec⁶⁰. On prête une oreille attentive aux rumeurs favorables à Québec circulant dans quelques journaux d'Angleterre et qu'apportent les derniers navires d'Europe⁶¹. On dit que l'état-major de l'armée britannique, sensible aux arguments liés à la défense de l'Empire, favoriserait Québec ; ce qui semble de bon augure pour les partisans de la ville⁶². Le maire Morrin reprend son poste le 2 septembre et le Conseil municipal le remercie comme il se doit, ainsi que Monsieur Tessier, pour les services rendus à la Ville au cours de leur récente mission⁶³.

Le 16 octobre 1857, la décision est prise à Londres : ce sera Ottawa, comme le souhaitait le gouverneur Head. Québec n'apprend cependant que onze semaines plus tard qu'elle a perdu la bataille. En effet, Macdonald et Cartier, qui sont en pleine campagne électorale à l'automne de 1857, décident prudemment d'attendre après les élections pour rendre public le « choix de la reine », redoutant le ressac de cette nouvelle dans l'opinion publique⁶⁴.

Les élections passées, Joseph Morrin reçoit la nouvelle par câblogramme le 2 janvier 1858, quelques jours avant la fin de son mandat à la mairie. Il doit alors constater l'échec de sa mission de l'été précédent. La nouvelle confirmée est lancée dans la presse à la fin de janvier. Les réactions générales au pays se situent entre la surprise, la déception et la colère, mais manifestement, dans l'esprit du public, il n'est pas clair si ce choix est exécutoire, ou s'il ne s'agit que d'une simple « recommandation royale⁶⁵ ».

À Québec, c'est la consternation. Plusieurs, même chez les conservateurs, refusent d'y croire. *Le Courrier du Canada*, nouveau journal québécois proche du gouvernement Cartier-Macdonald et auquel collabore le nouveau maire Hector-Louis Langevin, n'admet pas le verdict : « Les droits incontestables de Québec sont trop évidents et trop multiples pour permettre une autre opinion à quiconque juge avec calme de la question en dehors de tous les calculs d'intérêt local ou de partis pris ». Le journal croit qu'il ne s'agit là que d'une « mesure transitoire » en attendant la réalisation de l'éventuelle union fédérale, dont on parle de plus en plus. Une chose est sûre, ajoute-t-on, ce choix « n'est certainement pas, suivant

60. « From Europe. Arrival of the *Anglo Saxon* », *The Quebec Mercury*, 25 août 1857, p. 2.

61. « The Seat of Government », *The Quebec Gazette*, 31 août 1857, p. 2.

62. *Le Canadien*, 3 juin 1857, p. 4

63. « Les délégués de Québec », *Le Courrier du Canada*, 2 septembre 1857, p. 2.

64. Wilfrid EGGELSTON, *Choix de la reine*, Ottawa, R. Duhamel, Imprimeur de la reine, 1962, p. 109.

65. D. B. Knight, *Choosing... op. cit.*, p. 266.

nous, un acte de bonne politique de la part des aviseurs constitutionnels de notre souveraine⁶⁶ ».

De son côté, *Le Canadien*, plus critique et plus alarmiste, écrit que cette décision « porte un coup fatal à la prospérité actuelle, comme à l'avenir de Québec⁶⁷ ». Le gouvernement, écrit-on, fait payer à la ville son manque de leadership sur un dossier qu'il aurait pu et qu'il aurait dû régler localement, plutôt que de l'abandonner lâchement à l'Angleterre⁶⁸. On fait circuler une pétition à Québec pour demander au maire, Hector-Louis Langevin, de convoquer une autre assemblée publique dans le but de contester le choix d'Ottawa⁶⁹. La réunion se tient de nouveau à l'Académie de musique le samedi 3 avril 1858, en après-midi⁷⁰. À cette réunion, sont présents, entre autres, Joseph Morrin et Ulric-Joseph Tessier, les délégués de la ville en 1857, Joseph-Guillaume Barthe, ancien député, rédacteur du *Canadien*, Marc-Aurèle Plamondon, fondateur de l'Institut canadien, et Pierre-Martial Bardy, de la Société Saint-Jean-Baptiste. L'assemblée adopte plusieurs résolutions demandant de réévaluer la question de la capitale « pour répondre aux désirs bien compris du peuple du Canada » et avertissant les députés de porter une « sérieuse attention aux droits légitimes réclamés par la Ville de Québec et aux intérêts de la province en général⁷¹ ». On lance également une autre pétition réclamant que la Législature refuse le choix d'Ottawa, jugé « inopportun ».

Manifestement, Québec refuse de baisser les bras et conteste la décision royale. On s'apprête même à relancer la question de la capitale dans l'hypothèse d'un débat constitutionnel portant sur la confédération des provinces de l'Amérique du Nord Britannique. Dans ce contexte, la brochure plaidoyer de Dunbar Ross n'a pas perdu de son actualité ni de sa pertinence, et peut encore rallier des suffrages. La publication est enfin traduite en français et rééditée à Québec au début de l'année 1859⁷².

À la reprise des travaux parlementaires à Toronto en 1858, les poussières de la consécration d'Ottawa ne sont pas encore retombées et l'opposition libérale d'Antoine-Aimé Dorion au Canada-Est et celle des *clear grits* de George Brown au Canada-Ouest comptent faire la partie dure au gouvernement conservateur

66. « Sièges du gouvernement », *Le Courrier du Canada*, 29 janvier 1858, p. 2.

67. « Sièges du gouvernement », *Le Canadien*, 29 janvier 1858, p. 4.

68. *Ibid.* ; « La prochaine session législative », *Le Canadien*, 27 janvier 1858, p. 4.

69. *Le Journal de Québec*, 1^{er} avril 1858, p. 2.

70. *Le Journal de Québec*, 3 avril 1858, p. 2.

71. *Le Journal de Québec*, 6 avril 1858, p. 2.

72. *Le National*, 11 mars 1859, p. 3.

de Cartier et de Macdonald. Le gouvernement est attaqué non seulement sur le choix d'Ottawa, mais sur la nature des contrats qui sont déjà accordés pour la construction de bâtiments publics dans cette ville. Le gouvernement conserve sa majorité pour repousser les votes de censure, mais constate quelques inquiétantes défections dans ses rangs. On mise sur les rivalités régionales pour maintenir la partie nulle, empêchant toute autre ville de rallier les suffrages et gardant toujours Ottawa comme solution et compromis.

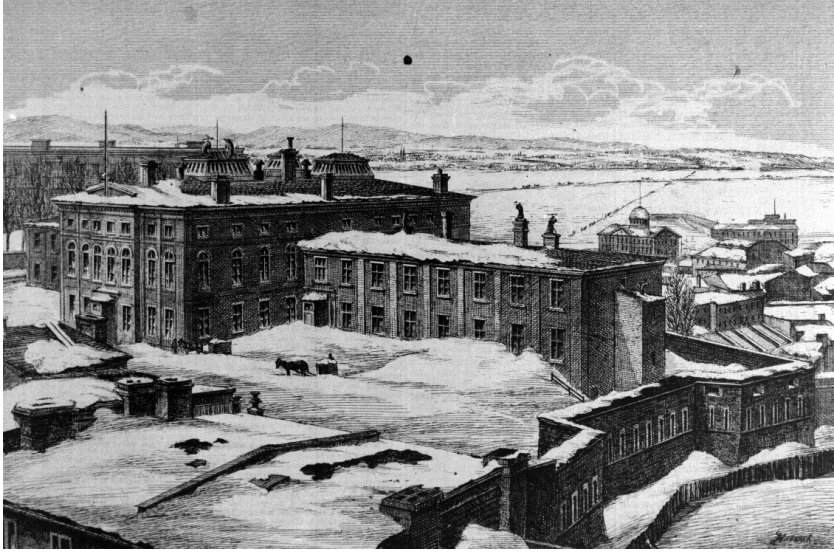
Cependant, le dossier que l'on croyait clos avec la décision de Londres est constamment relancé pendant la session de 1858 et les débats s'enlisent dans les motions et les procédures. Le 28 juillet, le député de Berthier, Eugène Piché, met le gouvernement dans l'embarras en obtenant une majorité de 14 voix sur une motion qui récusé simplement le choix d'Ottawa comme capitale, sans faire d'autres propositions. Pour sortir le gouvernement de l'impasse, John A. Macdonald décide avec George-Étienne Cartier de remettre sur le champ la démission du cabinet. Le calcul de Macdonald est habile, car il devine que George Brown et Antoine-Aimé Dorion ne pourront pas former un gouvernement stable et il a l'assurance qu'ils n'obtiendront pas du gouverneur la dissolution des Chambres quelques mois seulement après des élections générales. Les deux chefs de l'opposition, fiers de leur victoire parlementaire, tombent dans le piège du pouvoir et forment à leur tour un gouvernement. Dès le lendemain, ce gouvernement est mis en minorité en Chambre par une tactique rusée et sans scrupule des conservateurs qui reprennent ainsi le pouvoir deux jours après avoir démissionné et plus solides encore qu'avant cette crise⁷³. L'opposition est mise en échec et Macdonald peut imposer sa capitale à une Assemblée législative qui, au départ, n'en voulait pas.

Un dernier retour à Québec, 1859

Comme la construction d'un parlement à Ottawa prendra plusieurs années, on décide d'accorder à Québec un sursis, en guise de prix de consolation. En vertu du principe d'alternance, le gouvernement déplacera encore une fois son siège vers Québec en 1859, jusqu'à ce que les bâtisses soient prêtes à accueillir l'administration et les parlementaires à Ottawa. Pour se loger temporairement à Québec, on construit à la hâte à l'emplacement même de l'ancien parlement détruit en 1854, un édifice fonctionnel, mais assez peu élégant, appelé à être converti plus tard en Bureau de poste régional. Ce dernier retour vers Québec

73. Pour les détails sur les événements survenus autour de cette crise et de l'éphémère gouvernement Brown-Dorion, voir : CHRISTIAN BLAIS ET AL. *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Publications du Québec, 2008, chapitre 12.

visé à calmer la terrible déception et le mécontentement qu'a causé dans le district la décision de 1857. Les adversaires de Québec, Brown en tête, reviennent à reculons siéger sur « le rocher québécois », qu'ils ont tant honni dans cette bataille des villes⁷⁴.



Le parlement-bureau de poste à Québec, devient le siège du gouvernement de 1859 à 1865. C'est dans cet édifice que Québec accueille le prince de Galles en 1860 et que l'on tient la conférence de 1864 pour l'union fédérale des provinces de l'Amérique du Nord britannique.

(Archives de l'Assemblée nationale)

Le maire Hector-Louis Langevin, aussi député ministériel de Dorchester à l'Assemblée, accueille une dernière fois le gouvernement du Canada-Uni, conscient de l'avantage économique et social de cette présence pour Québec et sa région. Langevin souhaite toujours équilibrer les finances de la ville et attirer un terminus de chemin de fer dans la capitale par la rive nord du Saint-Laurent, un rêve qui prendra cependant encore des lustres à se réaliser.

Si le retour à Québec des politiques et des administrateurs ne comble pas tous les espoirs économiques, il correspond néanmoins à un nouvel élan de vitalité culturelle. Les arts et les lettres y connaissent une brève éclosion que les historiens appellent le mouvement – ou « l'école littéraire » – de Québec. Ce

74. *Le Courrier du Canada*, 12 septembre 1859, p. 2.

mouvement était animé par l'abbé Henri-Raymond Casgrain qui n'hésitait pas à associer le rôle de capitale au dynamisme des lettres à Québec. Il écrivait à ce propos :

On n'a pas oublié le système absurde des capitales alternatives [...]. Conformément à ce régime, le siège du gouvernement fut de nouveau transféré à Québec en 1859. Cette ville et le Bas-Canada en tirèrent cependant plus d'un avantage. [...] La présence de la classe d'hommes intelligents, actifs et instruits qui gravite autour du gouvernement communiqua à la capitale une impulsion qui s'est accentuée surtout en littérature⁷⁵.

D'après Maurice Lebel, « le passage de la capitale des Canadas unis à Québec » de 1859 à 1865 a « suscité une concentration d'intellectuels qui ont donné aux lettres québécoises une impulsion qui s'est fait sentir jusqu'à la fin du siècle. Mais ce mouvement a pris fin avec le départ du gouvernement pour Ottawa. Cependant l'occasion était belle pour les Québécois de s'en approprier le bénéfice⁷⁶. »

Un événement rare marque aussi cette époque. En 1860, la capitale accueille en grandes pompes, le prince de Galles, fils de la reine Victoria et futur roi Édouard VII. Le prince vient au Canada pour inaugurer, à Montréal, le pont Victoria, un pont tubulaire sur le Saint-Laurent pour les trains du Grand-Tronc. Ce pont est considéré comme une prouesse du génie civil de l'époque. La visite coïncide avec le centenaire de la Conquête britannique de la Nouvelle-France, ce qui ne manque pas d'être souligné.

À l'occasion du voyage princier, on veut rappeler à l'Angleterre que le Canada français demeure loyal à la couronne et que sa différence de langue et de religion représente en fait un socle qui garantit la pérennité de la présence britannique en Amérique. Lorsque le maire Langevin accueille le prince de Galles, il insiste dans son adresse sur les qualités des citoyens de Québec qui sont libres, fidèles et loyaux, attachés à leur souverain et à leur pays⁷⁷. Manière subtile de rappeler que le pacte tacite entre Québec et son conquérant centenaire repose sur le respect de la nationalité, la protection « des foyers et des droits », comme l'écrira 20 ans plus tard Adolphe-Basile Routhier dans l'hymne national.

Le voyage du prince dans les Canadas est un grand succès pour les liens de l'Empire, mais la question de la capitale demeure une blessure lancinante qui se

75. HENRI-RAYMOND CASGRAIN, « A. Gérin-Lajoie d'après ses mémoires », *Œuvres complètes*, tome II, Montréal, Beauchemin, 1896, p. 529.

76. MAURICE LEBEL, « L'hégémonie culturelle de la ville de Québec au dix-neuvième siècle », *Délibérations et mémoires de la Société royale du Canada*, quatrième série, tome XXII, 1984, p. 141.

77. AVQ, fonds Prince de Galles, 1842-1927, QP1 – 4 / 87-8.

fait toujours sentir au flanc de la politique canadienne. D'autant que les travaux pour faire d'Ottawa une capitale sont plus longs que prévus, que les dépenses de construction grimpent en flèche et que toute l'opération a des relents de scandale et de trafic d'influence. Pour faire taire les rumeurs, le gouvernement doit nommer une commission d'enquête sur les coûts du chantier⁷⁸.

La bataille de la capitale est relancée une autre fois pendant la guerre de Sécession américaine. En 1862, les sympathies britanniques envers les États confédérés du Sud, fournisseurs de coton pour les usines textiles de l'Angleterre, mènent la Grande-Bretagne et les États nordistes au bord d'un conflit armé. On craint un moment que la guerre civile américaine ne s'étende du côté du Canada. Aussitôt, *Le Canadien* relance le débat sur la capitale en soulignant l'importance pour le gouvernement canadien d'être protégé sous les murs d'une citadelle comme Québec, plutôt que d'être exposé sur les bords de l'Outaouais dans de vulnérables édifices qui auront coûté une fortune au trésor public. En cas de guerre, le gouvernement canadien aura besoin d'une capitale forte comme Québec, où l'on construit d'ailleurs des forts sur la rive sud⁷⁹ et où la milice peut s'entraîner dans des camps à l'île d'Orléans. Les plumes s'aiguisent dans les salles de rédaction pour répliquer au journal québécois. Ce débat fait long feu, mais traduit l'incertitude qui règne toujours à l'époque sur le choix définitif de la capitale.

Les ombres de la guerre s'éloignent bientôt, laissant place aux discussions sur l'union fédérale entre le Canada-Uni et les colonies maritimes. Dès lors, on se demande si Québec ne pourrait pas devenir la capitale du futur « dominion ». L'argument de centralité géographique, naguère évoqué pour choisir Ottawa s'applique à présent beaucoup plus à Québec. Mais en 1866, à la Conférence de Londres, les délégués du *B.N.A.* donnent à Ottawa le statut de capitale fédérale du nouveau dominion et l'inscrivent même dans la loi constitutionnelle. Ces débats et discussions, qui surviennent longtemps après le « choix de la reine » de 1857, démontrent de nouveau la fragilité du dossier pouvant toujours être ouvert si un événement venait renverser la vapeur des décisions politiques. Mais ces dernières velléités pour relever l'étendard de Québec comme capitale canadienne ne sont plus que les ultimes barouds d'honneur d'un combat désormais perdu.

La « vieille » capitale

Le refus impérial et canadien de choisir Québec comme capitale a été très durement ressentie par les notables, les marchands, les bourgeois et les adminis-

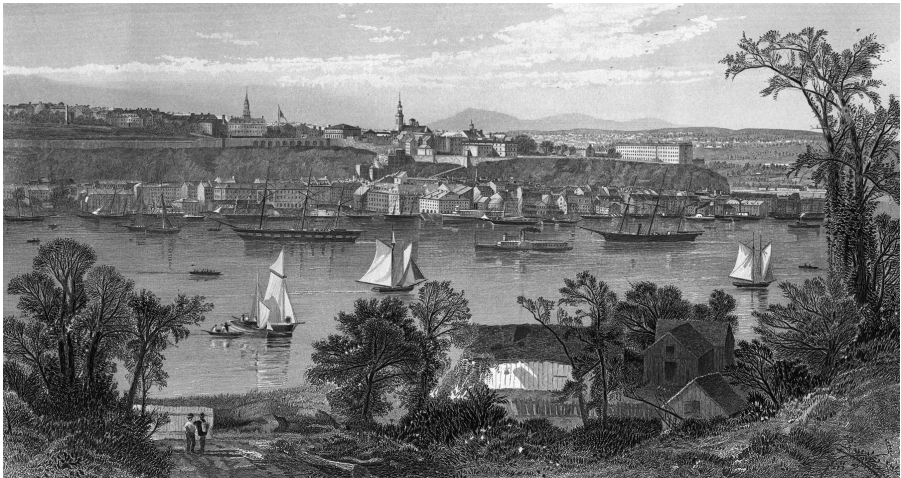
78. W. EGGLESTON, *Choix de la reine*, op. cit., p. 138-139.

79. Ces forts construits à Lauzon devaient protéger la rade de Québec et les voies de chemin de fer arrivant à Lévis.

trateurs qui ont résumé leur déception et leur fierté blessée dans l'expression « vieille capitale » qui était déjà occasionnellement utilisée depuis les années 1840 et qui se répand de plus en plus à partir des décennies 1860 et 1870. L'expression voulait souligner que Québec conservait l'avantage de l'histoire qui faisait encore défaut à « la nouvelle capitale » outaouaise. Mais elle enferma aussi Québec dans son passé et rappelait que le « choix de la reine » semblait fermer tout avenir politique au « Gibraltar de l'Amérique ».

Après avoir tant fait d'effort pour séduire son conquérant et se faire accepter par lui, en rappelant si souvent son loyalisme envers la Grande-Bretagne, Québec acceptait mal que sa primauté soit reniée et qu'on lui ait préféré une petite ville frontalière. Les mots « vieille capitale », qui évoquaient l'ancienneté de la ville comme capitale, feront fortune et traverseront les générations, lesquelles finiront par en oublier le sens originel et n'y voir qu'une allusion à la longue histoire et aux vieux monuments de la cité de Champlain. Mais au milieu du XIX^e siècle, cette expression résumait, pour Québec et pour les Québécois, la perte humiliante de son statut, l'impuissante soumission à une décision étrangère sur le choix de sa capitale et, aussi, la nostalgie d'un passé brillant mais apparemment révolu.

Pourtant, Québec était à cette époque un bastion du Parti conservateur avec de forts organisateurs régionaux comme Étienne-Pascal Taché, Hector-Louis Langevin, Joseph Cauchon et Pierre-Joseph-Olivier Chauveau. Cette bataille perdue pour Québec risquait peut-être d'affaiblir les bases du parti dans le district.



Québec vue de Lévis à l'époque de la Conférence constitutionnelle de 1864. À l'issue de la Confédération de 1867, Québec redevient capitale de la province à laquelle elle donne son nom.
(Archives de l'Assemblée nationale)

Mais de 1864 à 1867, en politique avisé et habile, George-Étienne Cartier insiste pour faire de Québec la capitale de la nouvelle province issue de l'ancien Bas-Canada et à laquelle la ville donnait désormais son nom. Au cours des années suivantes, Cartier la défend même contre les velléités anglo-montréalaises de ramener le siège du gouvernement à Montréal.

Le soutien de Cartier et du gouvernement conservateur en faveur de Québec sauve la mise pour le parti, mais il est perçu comme une reconnaissance tardive. Il ne console qu'à moitié les gens de Québec qui espéraient davantage pour leur ville que le siège d'un gouvernement provincial. D'ailleurs, les pauvres ressources de l'État québécois de 1867 laissent la capitale dans un bien piètre état. On mettra quinze ans à lui construire un parlement, plusieurs décennies à lui donner le visage d'une véritable capitale, et plus encore à développer chez elle la conscience d'être plus qu'une simple capitale régionale et subalterne.

Avec les années, la « vieille capitale » s'est imposée, presque à regrets et comme un pis-aller, comme la capitale du Canada français et du Québec⁸⁰. Pendant plus d'un siècle elle a répété, dans les discours de ses notables et de ses élus, l'éternel refrain de son loyalisme, de sa docilité et de sa mission providentielle française et catholique. La Révolution tranquille l'a réveillée aux nécessités d'un État moderne, et les années 1960 l'ont enivrée de promesses d'avenir et de modernité. En voulant rattraper son siècle, Québec s'est parfois livrée aux promoteurs, affairistes et spéculateurs et elle a voulu cacher son passé décati sous le béton. Mais elle a compris, malgré quelques cicatrices permanentes, que son héritage demeurait le meilleur patrimoine à développer tant pour son économie régionale que pour le Québec tout entier.

La « vieille capitale » s'est finalement donnée une vocation de « nouvelle » capitale nationale, non sans se perdre parfois dans les querelles stériles et les chemins les plus étroits et les plus escarpés de la politique. Au moment de célébrer son quatrième centenaire, Québec doit toujours défendre avec vigilance son rôle de capitale lequel s'érode souvent au profit de ses vieilles rivales que sont Montréal et Ottawa.

La conscience de l'histoire rappelle les contemporains à un devoir d'action dans le présent et d'orientation pour l'avenir. La journaliste Ariane Émond écrivait en 2006 que notre monde semble aujourd'hui « rapetissé au désir de consommation et [il] cherche à effacer de sa vue et de sa conscience la nécessaire perspective historique, le poids des choix et de la gravité de la responsabilité

80. C. BLAIS, G. GALICHAN, F. LEMIEUX ET J. SAINT-PIERRE, *Québec, quatre siècles d'une capitale*, partie 4, « Québec, capitale de la province de Québec 1867-1960 », Québec, Les Publications du Québec et l'Assemblée nationale, 2008.

sociale⁸¹ ». Plus qu'une simple fête, la commémoration des quatre siècles d'histoire de Québec en 2008 est aussi une occasion pour la génération présente de mieux comprendre l'évolution de la société québécoise, de s'approprier son histoire, sa capitale et ses institutions pour mieux relever les défis d'un nouveau siècle.

Gilles Gallichan

81. Ariane Émond, « Le devoir de mémoire », *Alternatives*, vol. 12, n° 7, avril 2006.

ANNEXE 1 :

Dépêche du gouverneur Head au ministre des Colonies H. Labouchere.

Maison du gouvernement,
Toronto, 28 mars 1857

[Au très honorable H. Labouchère
Ministre des Colonies
Londres]

Monsieur,

1. Je vous transmets avec la présente dépêche deux adresses, d'un caractère peu ordinaire, à sa très gracieuse majesté la reine. Elles sont présentées respectivement par le Conseil législatif et l'Assemblée législative [...].
2. Celle du Conseil législatif [...]
3. L'adresse de l'Assemblée législative est fondée sur des résolutions passées en comité de toute la chambre ; ces résolutions contiennent en outre l'assurance que la Chambre a résolu d'approprier une somme n'excédant pas £225,000, pour pourvoir aux édifices et logements nécessaires pour le gouvernement et la Législature, dans l'endroit qu'il plaira à Sa Majesté de choisir.
4. Vous connaissez, monsieur, les difficultés qui ont accompagné la question du siège du gouvernement dans cette colonie. Après la translation qui en fut faite de Kingston à Montréal, en 1843, certaines circonstances obligèrent la Législature à adopter un système de migration qui devait faire siéger le Parlement pendant quatre années à Toronto et pendant quatre années à Québec, alternativement.
5. Les inconvénients de cet arrangement se font sérieusement sentir. Il entraîne de grandes dépenses et interrompt périodiquement la transaction des affaires publiques dans tous les bureaux. Mais en même temps il est impossible de ne pas admettre qu'il en est résulté du bien ; il a fléchi des préjugés et il a dissipé de fausses notions.
6. Durant la dernière session cependant, l'Assemblée législative affirma, par une résolution qu'elle adopta, la nécessité d'un siège de gouvernement fixe, et le vote fut donné en faveur de Québec. Lorsqu'il fut question de voter les sommes nécessaires pour la construction des édifices publics à Québec, une clause qui appropriait £50,000 à cette fin fut retranchée du budget, par le Conseil législatif et le bill des subsides en entier eut à être introduit de nouveau dans la Chambre basse. De fait donc, la question principale n'était pas encore décidée, lorsque commença la présente session.

7. Ma conviction était, et elle est encore, que le temps est arrivé où la question doit être décidée. La maintenir question ouverte, c'est entretenir en pleine activité une source intarissable d'amertumes entre les localités, d'animosités entre les sections du pays, qui quelque peu encouragées finissent par agir contre le gouvernement du jour. Et ce n'est point là la conséquence la plus funeste de cet état d'incertitude – si la province du Canada doit rester une, il est essentiel que le gouvernement soit fixé et reconnu par tous.
8. Il n'y a point de doute que la prérogative royale permet à Sa Majesté de convoquer le Parlement partout où il peut lui plaire, mais Sa Majesté, dans le but de rencontrer les désirs du peuple du Canada, en a, de fait, généralement laissé la décision à ceux qui y sont le plus immédiatement intéressés.
9. Aujourd'hui, il semble à une majorité des deux branches de la Législature que la question n'est pas d'une nature à pouvoir être décidée d'une manière satisfaisante, par le Parlement. Par leurs présentes adresses, les deux Chambres ne déclarent pas ou n'avouent pas leur impuissance à pratiquer le gouvernement responsable – et, en soumettant cette décision à la reine, elles n'entendent pas établir un principe qui puisse être de quelque manière incompatible avec l'action libre et indépendante de la responsabilité parlementaire dans la colonie.
10. La manière elle-même est d'un caractère exceptionnel. Cette considération seule, et une conviction sincère qu'il est hautement important que l'affaire soit décidée promptement, me porte à recommander qu'aussitôt que les deniers nécessaires pour construire les édifices, dans l'endroit que Sa Majesté pourra choisir, auront été mis à sa disposition, il soit accédé à la prière contenue dans les dites adresses.
11. Sous toutes circonstances, je conçois que la Législature et les bureaux publics devront être de nouveau transportés à Québec en 1859, conformément à l'arrangement actuel. Ce qui est demandé à la reine, c'est de choisir l'endroit où, dans l'intervalle, il pourra être construit des édifices convenables à l'établissement permanent de la Législature de la capitale du Canada.
12. Afin d'exposer complètement à la reine les réclamations des divers endroits qui prétendent avoir des titres à être préférés comme siège du gouvernement, j'ai fait adresser par mon secrétaire une circulaire (dont copie est annexée à la présente dépêche) adressée aux maires de ces cités. J'ai demandé à chaque corporation d'exposer les raisons favorables à sa cité et de transmettre un exposé des dites raisons au Secrétaire d'État, avant le premier jour de juillet.

13. En agissant ainsi, j'ai peut-être trop compté sur la probabilité que Sa Majesté se rendrait à la demande du Conseil législatif et de l'Assemblée législative. S'il en est ainsi, j'ai à solliciter mon pardon, mais j'ai cru qu'il était important de ne point perdre de temps. La question, comme de raison, doit être décidée après avoir mûrement et délibérément pesé les intérêts de toute la province, et non ceux d'aucun endroit ou cité en particulier.
14. Il ne conviendrait pas évidemment d'exprimer aux aviseurs de la reine en Angleterre, aucun avis ou opinion sur le sujet, comme venant de la part du Conseil exécutif ici. Le renvoi est, ainsi que je l'ai déjà dit, d'une nature exceptionnelle ; et si, en définitive, il devait être décidé sur l'avis de personnes dont quelques-unes sont responsables envers le Parlement du Canada, le grand objet que l'on a en vue, en portant cette décision en dehors de toutes les influences de la politique locale et des jalousies des sections du pays, ne serait pas atteint.
15. J'annexe à la présente dépêche les votes et délibérations de l'Assemblée législative de la présente session et de la session précédente, relativement à cette affaire.
16. Cette dépêche a été montrée aux membres de mon Conseil et ils y ont concouru ; avec cette remarque je sou mets encore ma recommandation qu'il soit conseillé à Sa Majesté d'accéder à la prière des adresses maintenant transmises.

J'ai [l'honneur], etc.

(Signé) Edmund Head

Traduction parue dans *Le Courrier du Canada*, 11 mai 1857, p. 2.

ANNEXE 2 :

Réponse du ministre des Colonies à la dépêche du gouverneur Head.

Au Gouverneur, Sir Edmund Head, bart.
Toronto, Province du Canada

Downing Street,
17 avril 1857,

Monsieur,

J'accuse réception de votre dépêche, n° 49, du 28 dernier, contenant des adresses du Conseil législatif et de l'Assemblée législative du Canada, demandant que Sa Majesté soit priée d'exercer sa prérogative royale en choisissant un endroit pour être le siège du gouvernement du Canada.

Je comprends que l'objet de ces adresses est le choix de quelque endroit convenable où, dans toutes les circonstances ordinaires, la Législature de la province sera à l'avenir réunie et où seront construits les édifices publics nécessaires à cette fin, et où seront aussi administrées les affaires générales de la province du Canada.

J'ai à vous informer qu'il a plu à Sa Majesté, sur l'avis de ses ministres, et appréciant bien l'importance de l'affaire qui lui est soumise par la Législature du Canada, de se conformer au désir exprimé par ces adresses.

J'attendrai les informations ultérieures qui sont promises dans votre dépêche et, en particulier les réponses aux circulaires que vous avez adressées aux maires de plusieurs villes, avant de faire de nouvelles démarches dans l'examen nécessaire et l'appréciation des avantages respectifs que possèdent les différents endroits indiqués, pour l'information de Sa Majesté.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) H. LABOUCHERE.

Cette traduction de la lettre de Henry Labouchere, en réponse à l'envoi de la note du gouverneur Head est composée à partir des versions publiées par *Le National*, le 8 mai 1857, p. 2, et *Le Courrier du Canada*, le 11 mai 1857, p. 2.